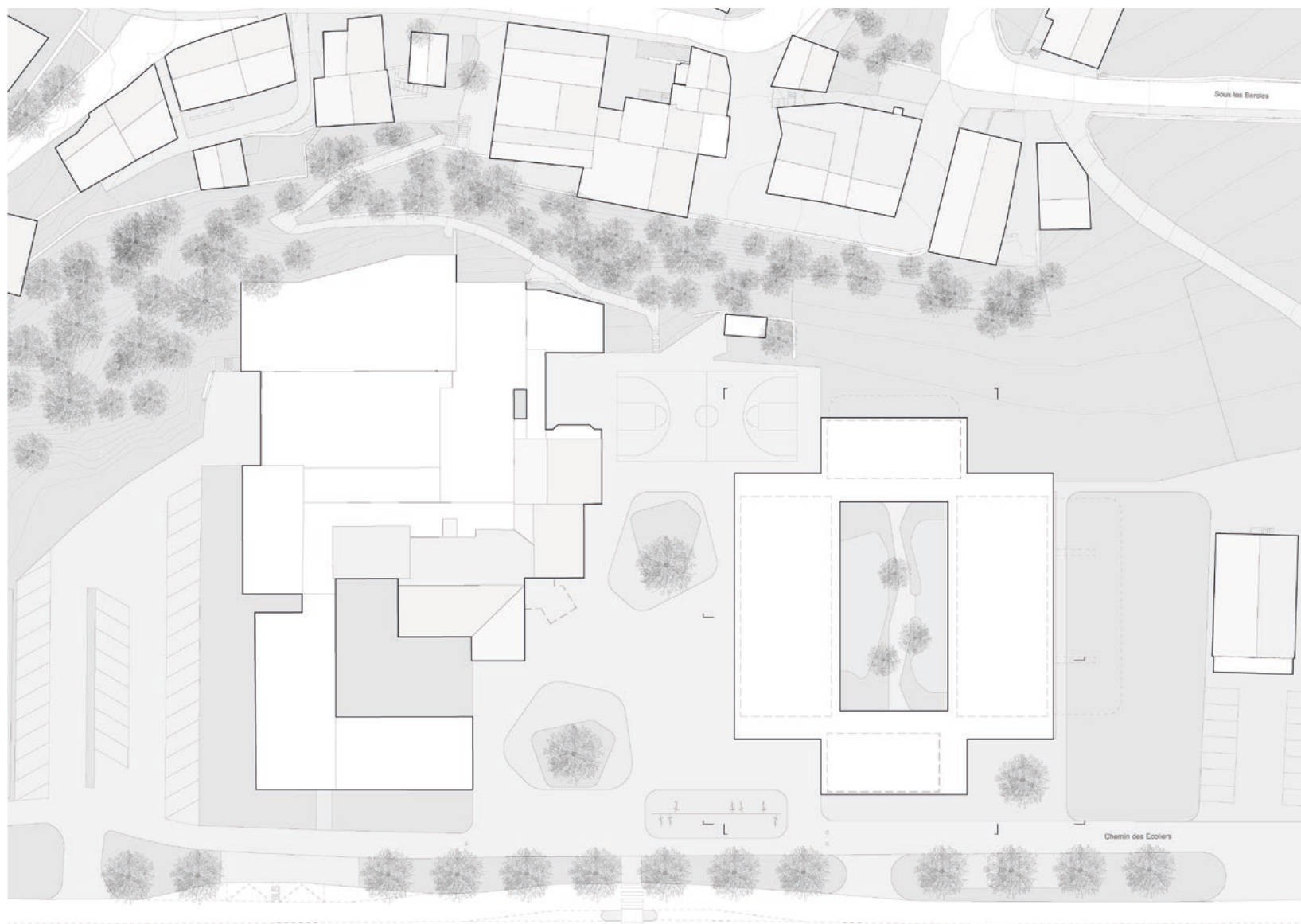


CONCOURS DE PROJETS

# CONSTRUCTION D'UNE NURSERIE, D'UNE CRÈCHE ET D'UNE UAPE À SAILLON

RAPPORT DU JURY – MARS 2021

Commune de  
**Saillon**





## CONCOURS DE PROJETS **CONSTRUCTION D'UNE NURSERIE, D'UNE CRÈCHE ET D'UNE UAPE À SAILLON**

### **MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR**

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Saillon, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service immobilier et patrimoine (SIP) et le service cantonal de la jeunesse.

Le bureau d'architecture cw architectes sa à Sion officie comme organisateur du concours.

### **SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS**

Vu l'évolution démographique et l'augmentation du nombre d'élèves, les locaux actuels de la nurserie, de la crèche et de l'UAPE seront transformés en salles de classe. Cette possibilité de transformation avait été prévue lors de la construction de l'extension de l'école.

Le présent concours est mis sur pied par la commune de Saillon afin d'étudier les diverses manières de répondre de façon pertinente à leurs besoins.

En 2018, l'Administration communale de Saillon se détermine sur la possibilité d'offrir aux résidents de la commune de Saillon une nurserie, une crèche et une UAPE avec une plus grande capacité.

Le projet d'aménagement d'une nouvelle structure d'accueil s'inscrit dans une démarche de valorisation du site scolaire et parascolaire de Saillon. Le projet sera en relation directe avec les structures déjà établies, soit :

- École primaire.
- Bibliothèque scolaire et communale.
- Salle de gymnastique.
- Salle polyvalente (en cours de réalisation).

La parcelle N°399 est occupée par l'école primaire, les bibliothèques, la salle de gymnastique, et la salle polyvalente qui est en cours de réalisation. Les parcelles N°402, 404 et une partie de la parcelle N°468 sont mises à disposition pour le projet. Le périmètre ainsi défini est suffisamment grand pour accueillir la nouvelle nurserie, crèche et UAPE.

La typologie des constructions proposées est laissée au libre choix des concurrents. Ceux-ci devront cependant prendre en compte les données impératives suivantes :

- Construction d'une structure d'accueil de la petite enfance comprenant :
  - Nurserie de 10 places,
  - Crèche de 32 places,
  - UAPE de 60 places,
  - Locaux communs,
  - Exécution en une étape,
  - Accès au centre scolaire, à la nurserie, crèche et UAPE facile et sécurisé,
  - Une liaison directe entre le centre scolaire, pas nécessairement couverte, et la nouvelle construction est souhaitée,
  - Nurserie, crèche et UAPE avec un accès de plain-pied, idéalement pour l'entier du programme,
  - Locaux adaptés aux exigences de l'accueil de la petite enfance,
  - Conception permettant une éventuelle extension en hauteur,
  - Place de jeu extérieure privative pour chaque secteur,
  - Circulation et parking des véhicules des parents facilités et sécurisés,
  - Les aménagements et le mobilier font partie du projet.

L'objectif de ce concours est d'évaluer les différentes propositions afin de sélectionner celle qui répondra au mieux aux besoins ci-dessus.

## **GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE**

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

## **LANGUE**

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

## **PRESCRIPTIONS OFFICIELLES**

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI) ;
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) ;
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP) ;
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027 606 74 00).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.



## CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le bâtiment existant ;
- Qualités fonctionnelles, structurales et spatiales du projet ;
- Expression architecturale, adéquation au thème ;
- Économie générale du projet.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux questions reçues anonymement ont été publiées sur SIMAP et envoyées à tous les membres du jury le 20 novembre 2020.

## JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

### Président

Philippe Venetz                      architecte cantonal, Service Immobilier et Patrimoine

### Membres non-professionnels

Charles-Henri Thurre              président de la commune de Saillon  
Christian Lalain                      conseiller communal de la commune de Saillon  
Camille Ferro Sobrero              responsable Les Tapagoilles

### Membres professionnels

Catherine Gay-Menzel              architecte EPFZ, FAS, SIA, Monthey  
Jean-Claude Frund                    architecte FAS, SIA, Neuchâtel  
Roger Bonvin                          architecte EPFL, SIA, Martigny  
Roberto Peruzzi                        ingénieur civil EPF, SIA, Monthey

### Suppléants non-professionnels :

Moïse Tramaux                        vice-président de la commune de Saillon  
Joël Roduit                              conseiller communal de la commune de Saillon

### Suppléant professionnel :

Christophe Lugon-Moulin            architecte, Service Immobilier et Patrimoine

### Experts :

Anne Bühler-Moulin                  responsable de secteur, structure d'accueil à la journée

## **EXAMEN PRÉALABLE**

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen technique préalablement au jugement. Cet examen portant sur la conformité avec le règlement et programme du concours a été réalisé du 8 au 10 mars 2021 par le SIP et le bureau organisateur.

Il a porté notamment sur les points suivants :

### **Délai du rendu, anonymat**

55 bureaux se sont inscrits au concours. 55 projets ont été retournés dans les délais et numérotés de façon aléatoire.

Toutes les maquettes ont également été remises dans les délais et réceptionnées par une personne neutre.

Tous les projets et maquettes reçus respectent l'anonymat.

### **Respect du périmètre du concours**

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

### **Respect des prescriptions**

- L'alignement ou l'empiètement à la zone de protection du Bourg ne sont pas respectés pour les projets N°17, 26, 32, 41, 48.
- À ce stade, il n'est pas relevé de problématique critique concernant le respect des distances de protection incendie.

Compte tenu de la marge d'interprétation possible de certaines propositions, le jury décide de ne pas éliminer de projets à ce stade et d'accepter ces projets pour le jugement. Il propose par contre de les exclure de la répartition des prix en raison d'une dérogation au règlement et programme du concours. Il propose également que les projets retenus après le dernier tour d'élimination soient contrôlés en détail pour garantir leur faisabilité.

## **Programme des locaux et espaces extérieurs**

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique. Les locaux manquants ou modifiés ont été signalés au jury lors de la présentation des projets.

## **Valeurs statistiques**

Les moyennes des calculs du cube selon la norme SIA 416 ont été effectuées sur la base des données transmises par les concurrents. La valeur moyenne pour le volume bâti (VB) est de 5'434 m<sup>3</sup> et celle pour la surface de plancher (SBP) est de 1'422 m<sup>2</sup>.

Après les trois premiers tours de jugement, les calculs fournis par les concurrents pour le volume bâti et la surface de plancher des projets retenus pour le jugement ont fait l'objet d'une vérification par l'organisateur du concours et le SIP. Le contrôle n'a pas permis de déceler des erreurs importantes. Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

## JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mercredi 17 et jeudi 18 mars 2021 dans la halle aux voussiers de l'usine électrique de Chandoline. Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 55 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques principales de chaque proposition.

### 1<sup>er</sup> tour d'élimination

Lors du premier tour de jugement, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale ou dans leur relation aux éléments structurant du site. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés.

Les projets éliminés au 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

- N°01 HANOK
- N°02 DRAGONIVRE
- N°06 NO COUNTRY FOR OLD MEN
- N°08 LILLI
- N°09 MOUSSAILLON
- N°10 RANTANPLAN
- N°12 CE MATIN-LÀ
- N°15 TWIST
- N°20 ENTRE-DEUX
- N°23 AM STRAM GRAM
- N°25 PAVILLON ET VERGER
- N°26 LES ÉBOULIS
- N°28 PRE\_Ô
- N°30 JUS DE RAISIN
- N°31 LES CINQ DOIGTS DE LA MAIN
- N°33 KODOMO NO KUNI
- N°38 TROIS CHOUCAS
- N°41 PETIT LOUIS
- N°46 KAPLA
- N°48 BANDES

- N°49 LA BOÎTE À FORMES
- N°51 MAYA L'ABEILLE
- N°52 MARMAILLE
- N°54 À LA FILE INDIENNE
- N°55 BACCATA

### 2<sup>e</sup> tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant, à travers eux, à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Il a étudié en particulier le rapport avec les bâtiments existants ainsi que la qualité des espaces extérieurs et de leur dialogue, l'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet. Le jury a éliminé les projets qui présentaient des difficultés dans l'organisation architecturale ou dans le dimensionnement des espaces.

Les projets éliminés au 2<sup>e</sup> tour sont les suivants :

- N°03 ENSEMBLE
- N°04 PLANTESKOLE
- N°07 PARMIS LES VIGNES
- N°11 FROEBEL
- N°14 LUPIN
- N°16 JULES
- N°17 PATO
- N°19 PENNY LANE
- N°22 PATU
- N°24 À CHACUN SA COUR
- N°29 GUSTAVE
- N°32 BELCHIOR
- N°34 TÊTE À MODELER
- N°42 LE SENTIER DES KIWIS
- N°44 TOY STORY
- N°45 LÀ-HAUT

### 3<sup>e</sup> tour d'élimination

Durant le troisième tour de jugement, le jury a analysé en détail les projets du point de vue des futurs utilisateurs, afin de comprendre le fonctionnement des différentes parties du programme et les relations entre les fonctions. Il a décidé d'éliminer les propositions qui n'offraient pas de qualités spatiales ou de flexibilité d'usage suffisantes.

Les projets éliminés au 3<sup>e</sup> tour sont les suivants :

- N°13 SNORKY
- N°27 INTERLUDE
- N°35 PETIT TONNERRE
- N°36 MATILDA
- N°40 LA COUR DES GRANDS
- N°43 UN, DEUX, TROIS, NOUS IRONS AU BOIS
- N°47 VILLON
- N°53 WILLY

### Repêchage

À l'issue du 3<sup>e</sup> tour de jugement, le jury a procédé à un tour de repêchage en repassant en revue tous les projets. Au terme de cet examen, il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

### CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 85'000.- HT pour l'attribution des prix et mentions. Il a choisi de répartir ce montant de la manière suivante :

1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix

Projet N°21	HORTUS POCUS	CHF 24'000.- HT
-------------	--------------	-----------------

---

2<sup>e</sup> rang / 2<sup>e</sup> prix

Projet N°37	TERREAU	CHF 21'000.- HT
-------------	---------	-----------------

---

3<sup>e</sup> rang / 3<sup>e</sup> prix

Projet N°39	WHERE THE WILD THINGS ARE	CHF 15'000.- HT
-------------	---------------------------	-----------------

---

4<sup>e</sup> rang / 4<sup>e</sup> prix

Projet N°18	ENTRE LE HAUT ET LE BAS	CHF 11'000.- HT
-------------	-------------------------	-----------------

---

5<sup>e</sup> rang / 5<sup>e</sup> prix

Projet N°50	PIETRA	CHF 8'000.- HT
-------------	--------	----------------

---

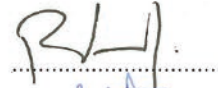
6<sup>e</sup> rang / 6<sup>e</sup> prix

Projet N°05	CANON À TROIS VOIX SIMPLE	CHF 6'000.- HT
-------------	---------------------------	----------------

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité  
décide d'attribuer le 1er rang, 1er prix au projet :  
n° 21, devise "HORTUS POCUS"  
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 18 mars 2021

Philippe Venetz



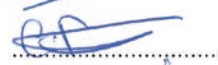
Charles-Henri Thurre



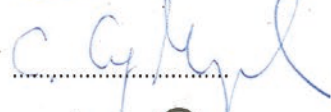
Christian Lalain



Camille Ferro Sobrero



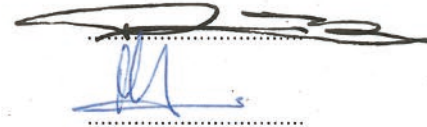
Catherine Gay Menzel



Jean-Claude Frund



Roger Bonvin



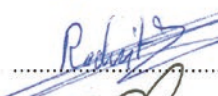
Roberto Peruzzi



Moïse Tramaux



Joël Roduit



Christophe Lugon-Moulin



Anne Bühler Moulin



## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY**

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence le grand potentiel du site et la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de relation et d'intégration au contexte existant, de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme. Elles ont aussi permis de faire des comparaisons sous plusieurs et différents aspects et d'ouvrir des discussions sur divers thèmes. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leurs propositions.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°21, «HORTUS POCUS» la poursuite des études en vue de sa réalisation, selon l'art. 1.17 du règlement et programme du concours.

Ce projet, par la cohérence des partis, son implantation, sa structure, sa mise en forme du programme, son identité, répond avec sensibilité et maîtrise aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

## **EXPOSITION**

Le vernissage officiel de l'exposition est prévu le mercredi 21 avril 2021 à 17h30 à la halle aux voussoirs de l'usine électrique de Chandoline, rue de la Dixence 68, 1950 Sion.

Des informations complémentaires quant à son déroulement dans le respect des mesures imposées concernant la situation sanitaire seront transmises en temps voulu en fonction des annonces du conseil fédéral du 14 avril 2021.

Les projets y seront exposés du jeudi 22 avril jusqu'au mercredi 5 mai 2021.

Entrée libre tous les jours, weekend compris, de 8h30 à 17h30.

## PROJETS PRIMÉS





**N°21 HORTUS POCUS**

1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

JET ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Thomas Wegener, Jeanne Wellinger

PPIRMIN JUNG SCHWEIZ AG, THUN

**Collaborateur :**

Marcel Zahnd

Les auteurs proposent d'implanter une composition volumétrique axiale, ouverte en son centre, d'un seul étage, tel un pavillon de bois d'une grande et belle neutralité. Ses dimensions ne sont ni trop longues, ni trop courtes, et permettent au centre de vie enfantine de se positionner habilement à l'intérieur du périmètre, entre la route et le bas de la pente dominée par le bourg.

Le traitement des espaces extérieurs générés pas la forme bâtie sont simples et efficaces. Le jardin privatif et protégé, au cœur de la maison, rassembleur, à disposition uniquement des petits nouveaux occupants, libère les espaces alentours d'éventuelles clôtures contraignantes dans un tel contexte. Les différents usages du lieu peuvent ainsi cohabiter naturellement et sans contraintes, à l'intérieur de secteurs bien définis.

Quatre volumes rectangulaires, plus précisément deux grands et deux petits, aux proportions identiques, sont positionnés de sorte à offrir un généreux espace de jardin au centre. Les deux grands, ainsi que les deux petits se font face, sans se toucher dans les angles. Leurs toitures se prolongent jusqu'à se toucher, pour devenir une seule toiture, et ainsi très habilement former un unique objet. Ce dispositif offre une grande perméabilité, judicieuse et bienvenue pour renforcer la notion de bien-être.

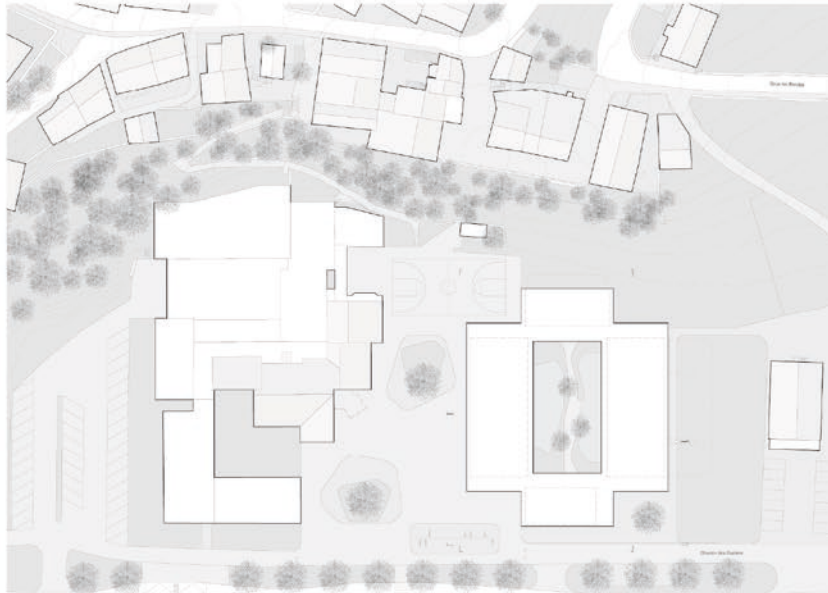
Chaque maison contient une fonction qui lui est propre. L'UAPE prend place dans celle voisine de la cour d'école, la nurserie occupe celle qui s'oriente sur le bourg, la crèche celle côté vignes, alors que les locaux administratifs sont juxtaposés dans le volume implanté le long de la rue. Les choix de répartitions sont logiques et intègrent les paramètres et usages du site. Tout est effectivement bien à sa place. Ce parti osé assure des parcours courts et peu cloisonnés. Ainsi, l'ensemble des entrées est centralisé côté jardin. Localisées en partie médiane du plan, elles donnent directement sur des espaces de vestiaires répartis dans chaque maison. L'emplacement de ces derniers favorisent une distribution très aisée de l'ensemble des locaux. Les pièces d'eau ou de rangement, au centre du plan, permettent aux espaces principaux de rayonner sur les alentours.

Dehors, des portails permettent, entre les volumes, aux coins du jardin, d'assurer un cloisonnement du jardin, assurant d'une part la sécurité des enfants, et d'autre part la fermeture de l'établissement lorsqu'il n'est pas occupé. Ce concept pourrait éventuellement, en cas de nécessité, être affirmé en augmentant la profondeur de certains avant-toits et permettre ainsi la mise en place d'une double peau de verre simple.

Le projet convainc par sa crédibilité et sa réalité constructive. Dimensionné pour accueillir un deuxième étage éventuel, partiel ou total, il répond à la demande du programme de manière très concrète.

Le jury a été séduit par la grande cohérence du projet, tant par les choix d'implantation, d'organisation et d'identité, ceci en lien à la thématique du monde de l'enfance, sans caricature ni fioriture, de façon à offrir bien plus que le nécessaire.

La structure porteuse en bois, organisée selon une trame très rationnelle et efficace assure au projet une grande économie et des portées faibles pour la descente des charges de gravité. Le système porteur vertical de chacun des 4 corps du bâtiment, formé de colonnes en bois et de murs de refends est parfaitement symétrique ce qui lui confère un excellent comportement dynamique en cas de séisme. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols, le choix structurel en bois et la construction sur un seul niveau sont pertinents et permettent probablement l'économie de fondations profondes. L'extension proposée, par l'ajout d'un niveau sur chaque corps, offre une très grande flexibilité d'adaptation aux besoins futurs. L'option de cette extension sur un 2<sup>e</sup> niveau devra toutefois être décidée dès la 1<sup>ère</sup> phase de projet, pour réaliser un système de fondations adéquat. Les matériaux choisis offrent également une excellente durabilité à l'ouvrage tout en répondant de manière pertinente aux aspects de développement durable et d'économie de l'énergie grise. Les aspects d'assurance qualité incendie sont également bien résolus.



Plan de situation 1:500 / +0,00 = 465,70

**Implantation**

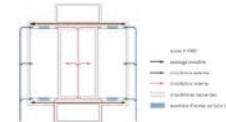
La nouvelle crèche de Sallion s'organise autour d'un jardin central ouvert sur le ciel, un sanctuaire protégé dans le vaste paysage de la plaine du Rhône qui offre à l'enfant un cadre à son échelle, épuré et bienveillant. Autour de cet espace, quatre volumes simples abritent les différents programmes.

Le projet clarifie la situation urbaine actuelle en créant un front bâti sur l'avenue des Contes de Savoie et le chemin des Écoliers et en offrant une façade à la cour de l'école primaire. Les espaces entourant le bâtiment restent ainsi entièrement publics et ne contiennent pas de clôtures. Le bâtiment bas s'intère discrètement au pied de la pente et ne vient pas concurrencer le bois.

**Accès**

Le projet est conçu de sorte à offrir de multiples possibilités d'accès pour s'adapter à l'évolution future du programme et du site, avec ou sans surélévation. L'accès principal s'effectue par une placette arborée donnant sur le chemin des Écoliers. Un passage couvert mène au cœur du bâtiment puis aux différentes entrées des groupes. Il est aussi possible de longer le bâtiment à couvert pour rejoindre les différentes entrées.

L'UAPE jouit en outre d'une seconde entrée donnant sur la cour de l'école pour simplifier les allées et venues et créer des synergies avec l'école et son préau, la bibliothèque. Une grande perméabilité avec les espaces extérieurs est assurée par des passages dans les angles du bâtiment qui permettent de relier l'école primaire à la place de jeux. Ces accès peuvent être ouverts ou fermés selon le jour de la semaine ou les horaires.



**Répartition du programme**

Le volume donnant sur la rue abrite l'administration, qui assure un contrôle sur les accès au jardin de la crèche et bénéficie d'un accès direct, pour la direction et la cuisine. Ce volume donne également accès au sous-sol abritant la technique, et orienté un espace qui pourra être protégé pour accéder à la surélévation.

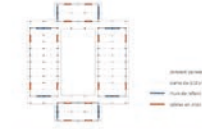
La crèche se trouve du côté est de la cour. Les vestiaires des deux groupes sont réunis dès à dos au centre. L'entrée jouit d'une vue traversante sur les verges, au travers de la salle de psychomotricité, normaux aux deux unités. Les salles de vie s'ouvrent généreusement sur le jardin, tandis que les salles de sieste donnent sur le périmètre extérieur au calme. Un bloc de service avec les sanitaires et salles de charge, exprimée comme du mobilier, fait office de tampon entre les deux zones.

La nursery se trouve au fond du jardin dans l'endroit le plus protégé. Un bloc de services permet d'articuler de manière fluide d'une part la zone calme avec les salles de sieste et de l'autre la salle de vie, traversante, qui donne sur un jardin protégé.

L'UAPE se situe elle du côté ouest de la cour. De part et d'autre des vestiaires, les espaces de vie sont distribués en enfilade. Une grande transparence permet de relier visuellement le jardin d'été et la cour de l'école. La structure est simple et modulaire pour s'adapter à des évolutions futures.

**Système constructif**

La structure est composée de poteaux-poutres en bois, disposés sur une trame régulière, avec des portées rationnelles. Le contreventement ainsi que la sécurité parasismique de cette ossature bois sont assurés dans chacun des volumes par des éléments rigides dans les deux directions orthogonales, disposés de manière symétrique par rapport au centre de masse de l'ouvrage.



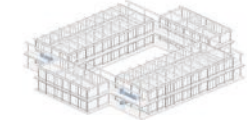
Les matériaux choisis sont locaux, écologiques, contextuels et durables. L'inertie grise est minimisée par le choix constructif en bois et la très faible quantité de béton. Les grands avant-toits permettent de maximiser les apports de chaleur et de lumière durant les mois d'hiver quand le soleil est bas et de réduire les risques de surchauffe en été. De même, les ouvertures au nord-est, dans les salles de sieste, sont réduites afin de limiter les déperditions de chaleur. La forme compacte du bâtiment contribue à minimiser les pertes de chaleur.

Une fois la surélévation complétée, une toiture végétalisée sera mise en place, complétée de panneaux solaires. Les eaux de pluie sont également collectées et utilisées pour les chasses d'eau et l'irrigation des zones de verdure.

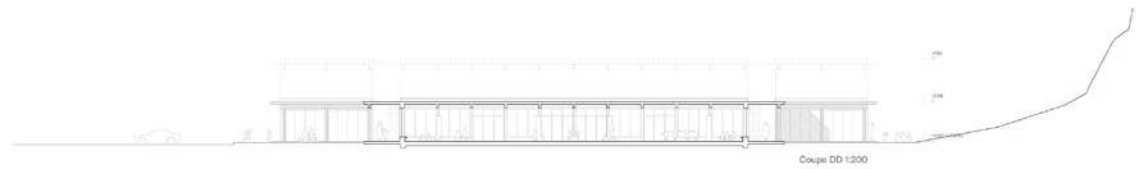
La végétation du jardin contribue à un cadre de vie agréable et à la régulation thermique de manière naturelle. Les arbres caducs sont privilégiés, car leurs feuilles font écran l'été et leurs branches nues laissent passer la lumière l'hiver. Les espaces peuvent être ventilés naturellement grâce à leur double orientation.

**Extension**

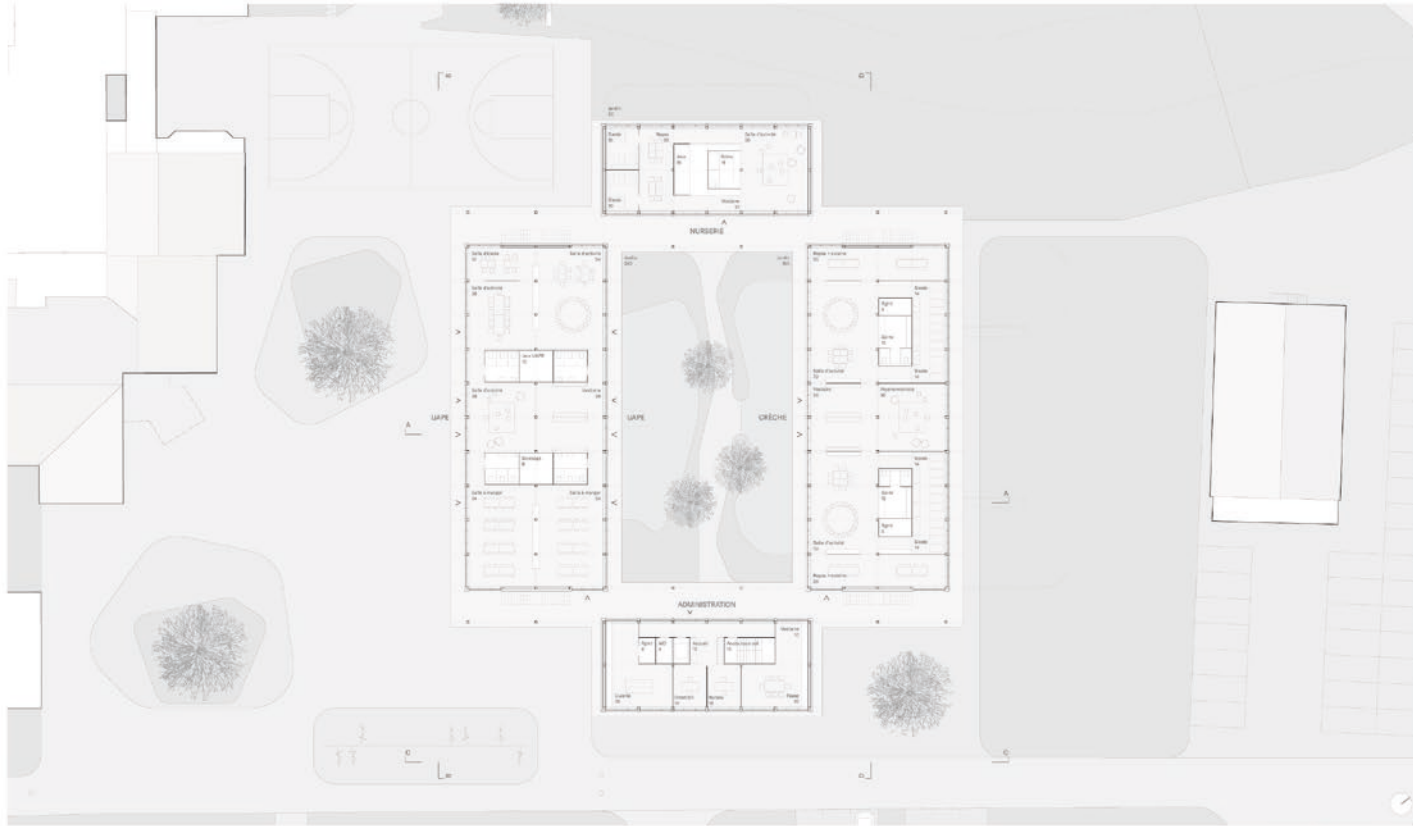
Le parti de l'extension est celui d'une surélévation, ce qui présente l'avantage de réaliser dès la première étape les espaces extérieurs dans leur forme définitive. La répartition du programme en quatre volumes permet de s'adapter avec beaucoup de flexibilité aux besoins futurs du centre scolaire, puisque chacun peut être surélevé de manière indépendante et successive. Le jardin intérieur est dimensionné de sorte à conserver de belles proportions même avec une surélévation d'un étage.



Les espaces du 1<sup>er</sup> étage seront distribués par des escaliers extérieurs ouverts dont la position dans l'angle de la cour est prévue dès à présent. Ce dispositif n'interfère pas avec le fonctionnement de la crèche et de l'UAPE, et permet d'imaginer une variété de programmes à l'étage.



Coupe DD 1:200



Plan du rez-de-chaussée 1:200 / +0.00 = 465.70





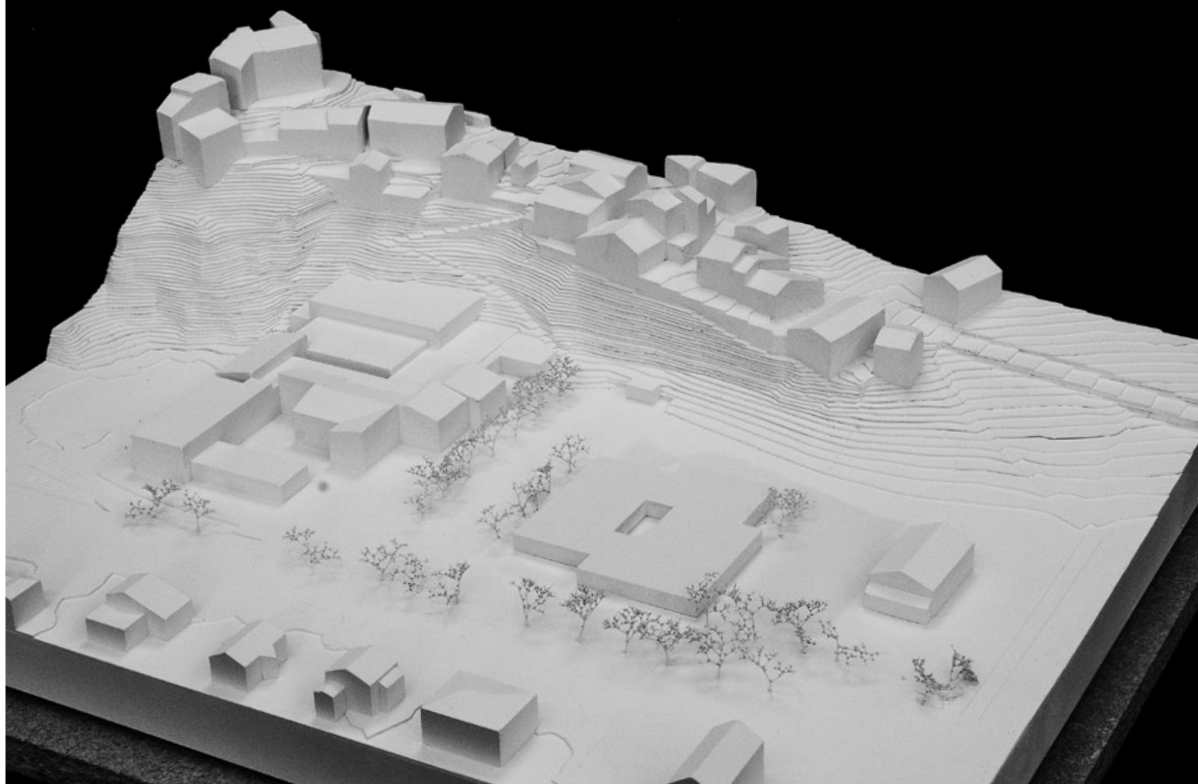


16



# N°21 HORTUS POCUS





**N°37 TERREAU**

2<sup>E</sup> RANG / 2<sup>E</sup> PRIX

DARE ARCHITECTES SÀRL, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Alice Gras, Delphine Bugaud

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

**Collaborateurs :**

Philippe Voide, Olivier Chabbey, Adrien Pillonel, Fabrice Neto



Les auteurs proposent une construction d'un étage, relativement compacte, implantée en limite Est du périmètre. La forme en plan articulée découle d'un assemblage de trois volumes, reliés au centre par un espace polyvalent de hall intérieur.

Ce nouveau bâtiment génère une cour d'école qui conserve une belle dimension. Ses découpes lui confèrent des proportions adéquates, jugées à l'échelle du quartier. Elles permettent également d'esquisser les prémices des limites des prolongements extérieurs du centre de vie infantine. Toutefois, ces derniers semblent souffrir de leurs proportions allongées. Demandant nécessairement des clôtures, ils auront un impact non négligeable dans un tel contexte où nombre d'usages différents devront cohabiter.

La forme bâtie organise logiquement trois accès, ou prolongements extérieurs de l'espace de hall, traités de manière similaire, même si l'entrée principale est localisée côté rue.

A l'intérieur, la répartition des différents groupes de locaux est cohérente. L'UAPE prend place côté cour d'école, la nurserie côté bourg, et la crèche côté vignes. Le schéma d'organisation en trois volumes perd localement de sa limpidité, en partie sud, où quelques locaux pour le personnel étendent le plan en forme de L. Au centre, l'interstice entre les différentes fonctions est une résultante de la composition. Sa dimension est difficilement palpable, et le jury a du mal à y reconnaître la thématique du monde de l'enfance. Le patio central, certes nécessaire comme amenée de lumière, conçu comme tel, paraît mal dimensionné.

L'agrandissement futur, évoqué très schématiquement par l'ajout d'un niveau supplémentaire, questionne quant à la localisation centrale et la dimension réduite de la circulation verticale.

Le jury a apprécié le parti architectural et d'implantation, de même que l'organisation générale. Il regrette que cette idée ne réussisse pas à convaincre par son identité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le système porteur du bâtiment, sur un seul niveau, est formé de murs en béton armé supportant la dalle de toiture. Les murs et parois de séparation, non porteuses, sont proposés avec des blocs de terre stabilisés au ciment. La disposition en plan du système porteur vertical est adéquate et assure au bâtiment compact une bonne descente des charges de gravité et un comportement sismique adéquat. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols de fondations, on peut toutefois regretter le choix d'une dalle lourde en béton armé pour la toiture qui nécessitera probablement un système de fondations profondes. Une toiture légère en bois aurait probablement été plus en phase avec le projet et aurait parfaitement complété la proposition de murs en terre et l'utilisation de matériaux biosourcés. Le projet ne donne aucune indication quant à l'extension prévue. Le projet répond aux exigences d'assurance qualité incendie.

**Un « terrain propice »**

**Relier le site au centre-bourg**

Le nouveau bâtiment est conçu comme un assemblage de trois volumes reliés par un noueu central polyvalent permettant de fédérer les trois programmes : accès à la bibliothèque, centre-bourg historique dans un environnement dédié aux activités sociales, son volume compact cherche à libérer au maximum l'espace en partie nord du périmètre de construction afin d'y développer une liaison claire avec le centre-bourg existant au cœur de Salin ainsi qu'avec la salle de la Grand'Grande et l'aire de jeux de la place Fauriel dans le prolongement du chemin à l'est. Ainsi ce parcours historique retrouve toute sa valeur avec une intégration fine dans le cheminement entre les deux secteurs. Ce parcours sera également mis en relation avec les d'habitations existantes sur la commune avec l'intégration d'un bassin à faible fond et à accès intégrés au niveau de la nouvelle placette.

**Une géométrie décalquée**

Le volume décalqué du nouveau bâtiment permet une articulation avec l'échelle du centre-bourg et le tissu pavillonnaire existant ainsi qu'une transition des accès aux différents unités. Cette géométrie offre également une protection visuelle assurant l'intimité des enfants et la clôture possible des espaces extérieurs en fonction du programme. En outre, les relations avec le chemin des écoles au sud, le centre scolaire à l'ouest, le centre-bourg et les vignes à l'est sont clairement identifiables et assurent une pluralité de paysages à ce bâtiment.

**Une différenciation des flux piétons et motorisés**

Accès principal au site effectués via l'chaussée des Comtes de Savoie et par le Chemin des Écoles avec un accès piéton au sud-est en liaison avec le centre scolaire existant. Accès carrossable pour les véhicules d'entretien et de logistique au nord-est est prévue ainsi que l'accès pour les collectionneurs depuis le parking au sud-ouest. La cuisine située au nord-ouest du nouveau bâtiment sera facilement accessible pour la livraison des repas et l'entretien depuis le chemin carrossable. L'aire de jeux de la place Fauriel de sa propre cour de récréation au nord-ouest du site en relation avec la placette et le centre-bourg puis se prolonge également sur les terrains de jeux adjacents au centre scolaire et parcellaire. Les espaces extérieurs de la nursery et de la crèche se tournent côté vignes pour plus de calme et d'intimité pour les tout-petits. Les liaisons directes assurent une interaction avec le centre scolaire existant depuis l'entrée au sud-ouest ainsi qu'à depuis l'accès secondaire au niveau de la cuisine au nord-ouest.

**Une « terre d'accueil »**

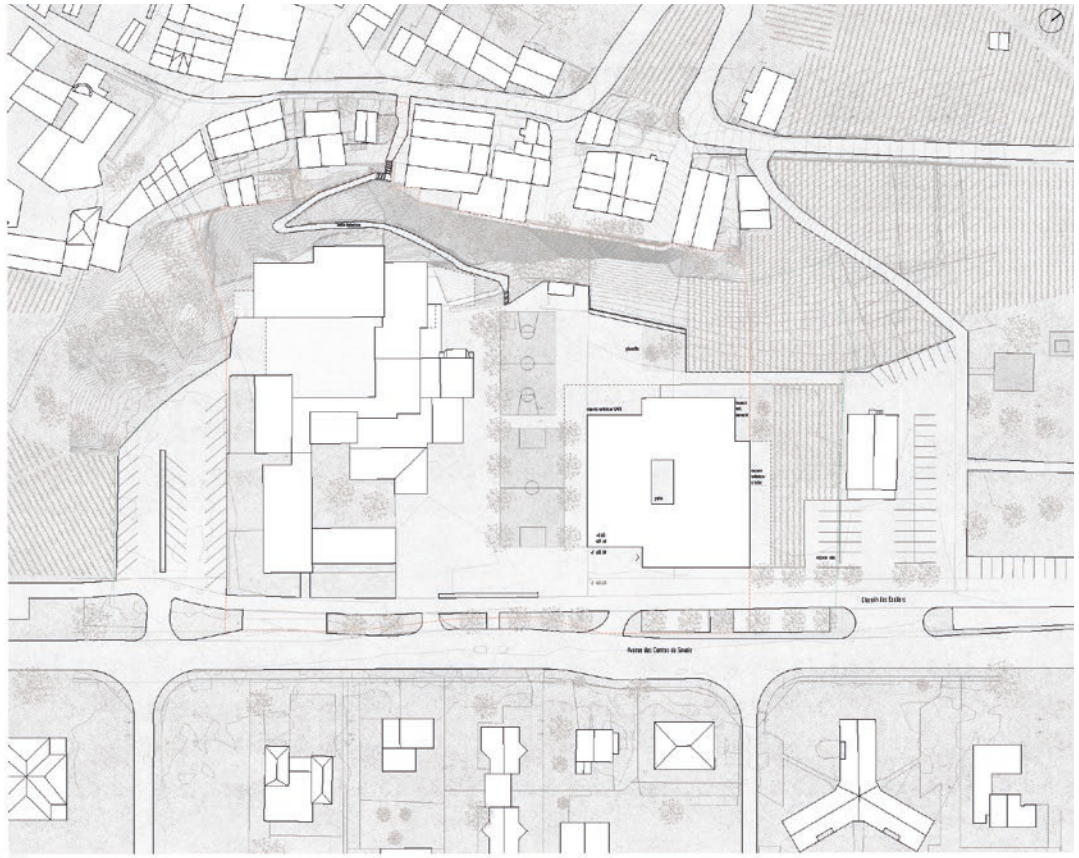
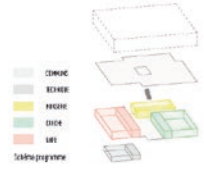
L'espace central du bâtiment et son porche offrent un lieu de distribution polyvalent à lumière naturelle et un espace de jeux. Les différents secteurs se distinguent en trois unités qui sont assemblées autour d'un espace commun faisant office de lieu d'accueil et de rassemblement ou se connectent les enfants le temps d'une activité. Les locaux musicaux et modulables comme la cuisine se développent en prolongation du hall et en contact avec l'extérieur. La salle de psychomotricité liée à la crèche est accessible directement depuis l'extérieur, peut également offrir une flexibilité d'usage pour les autres unités. Ces espaces peuvent être ouverts sur le hall ou fermés selon leur usage, et offrent un cadrage sur les différentes vues extérieures (relation au village et aux vignes).



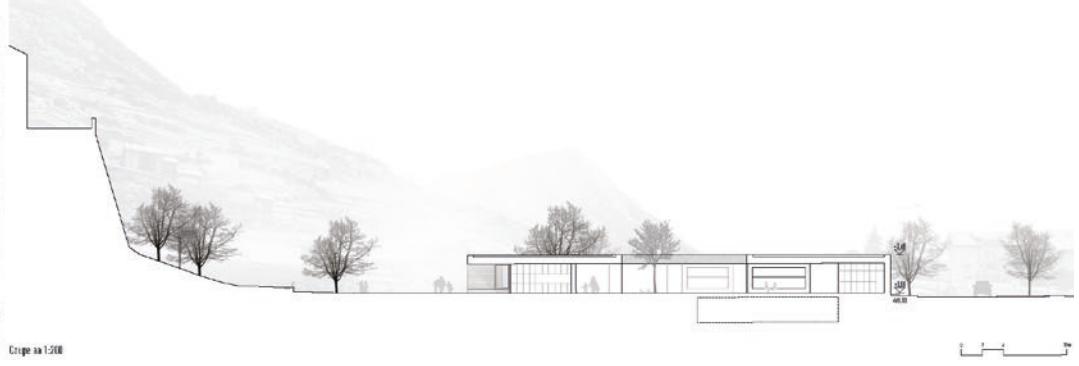
Site plan à 1:200



Site plan secondaire accès de livraison à 1:200



Plan de situation à 1:500



Créche à 1:500





**La « matière terre »**  
La matérialité du projet s'inscrit autour de la matière première terre avec l'utilisation de matériaux locaux tels que les blocs de terre crue compressée combinée à des matériaux tels que le béton armé.  
Ses qualités d'insulation (elles notamment à l'interface thermique qu'elle assure ainsi qu'à la régulation de l'humidité) sont particulièrement adaptées pour ce type de programme. Le confort acoustique qu'elle procure est aussi en adéquation avec l'utilisation des lieux par un jeune public.  
Le matériau terre permet de renouer un lien avec l'architecture massive et les constructions en pierre du village de Salikon. La terre crue fait également écho à la production de maître caractéristique de la région avec l'expression de strates et veines (à voir à travers son compactage).  
Elle est par ailleurs utilisée en référence à l'univers agricole et viticole de Salikon et de la région avec une valorisation de la culture des vignes et des verges.  
Une matérialité de ce type permet d'avoir une certaine sensibilité environnementale des jeunes usagers avec la mise en lumière d'une filière de construction locale présente en Suisse Romande.

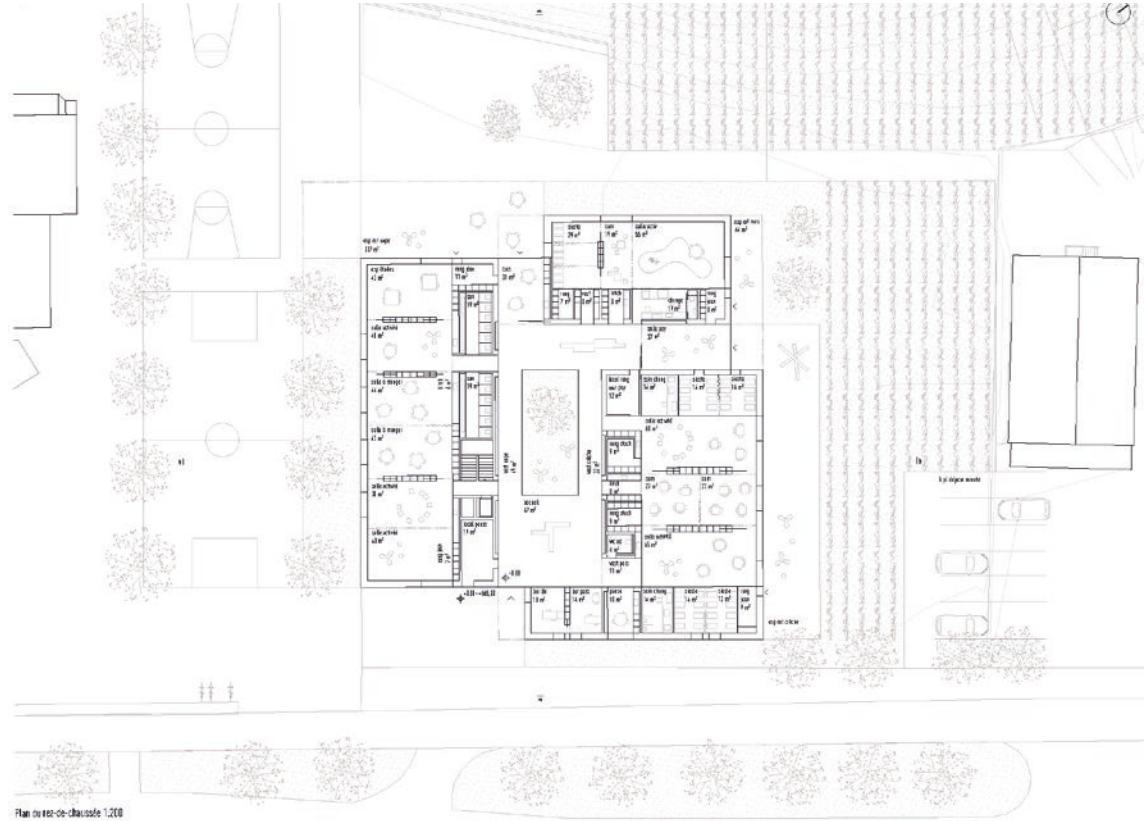
**Une structure simple**  
La géométrie compacte du bâtiment intègre des hautes techniques structurelles qui assurent la séparation des différents niveaux (R+1) et regroupent les vestiaires, les galeries techniques et autres locaux de service en contact avec les salles d'activités et de repos ouvertes, flexibles et reconfigurables (parabois coulissants, idéal).  
La simplicité de sa forme et l'expression de la massivité grâce à ses murs porteurs épais garantit son utilisation potentielle comme socle pour une extension future à l'étage.  
La structure portuse se compose d'un radier en béton armé, de murs en maçonnerie de blocs de terre stabilisée, de murs en béton armé pour la reprise des charges horizontales et d'une dalle en béton armé.  
Les blocs de terre stabilisée au ciment peuvent être produits industriellement ou in situ de façon artisanale avec l'utilisation de la terre crue locale. Les résistances à la compression sont supérieures à 7 N/mm<sup>2</sup> pour les blocs fabriqués industriellement et à 7 N/mm<sup>2</sup> pour les blocs fabriqués in situ. Ces résistances sont équivalentes à la résistance de murs en brique de terre cuite ou de brique ciment.  
Tous les murs porteurs seront réalisés au moyen de blocs de terre compressée, à l'exception des murs nécessaires à la reprise de forces horizontales (ciment). Les murs extérieurs du bâtiment seront réalisés en blocs de terre compressée de largeur 30cm posés sur une rampe en béton d'épaisseur 10cm.  
Des appuis glissants, de type filon en béton, prévus à l'interface murs-dalle pour éviter que la dalle ne transmette des efforts de cisaillement dans les murs en terre stabilisée.  
Bien que peu sensibles au séisme, des murs en béton armé sont prévus pour reprendre les charges sismiques (cage de l'escalier) et quelques murs intérieurs.  
La nouvelle construction se trouve en zone de danger moyen d'inondation du Rhône. Les mesures prises concernent la structure portuse soit la surélévation du bâtiment de 30cm (à hauteur d'inondation résiduelle - 1m) et la réalisation d'une rampe en béton de 40cm sous les murs extérieurs.  
La rampe en béton permet de reprendre une partie des pressions d'eau en cas d'inondation et constitue un élément de regard de l'extérieur en béton armé. Dans un cas extrême, les murs seraient saisisés sur une hauteur de 60cm. La reprise des charges horizontales par les murs en blocs de terre compressée est assurée grâce à l'effort normal engendré par la dalle (effet voile).



Section structurel



Plan du sous-sol 1:200



Plan du rez-de-chaussée 1:200



Croquis 1:200



0 5m



Facade Ouest 1:200



Facade Est 1:200



Facade Nord 1:200



Facade Sud 1:200





**N°39 WHERE THE WILD THINGS ARE**

3<sup>E</sup> RANG / 3<sup>E</sup> PRIX

GAME-VS SÀRL, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Nicolas Meilland, Michael Darbellay, Sara Martinez Bravo

David Formaz

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

**Collaborateur :**

David Torrent



Le projet se développe sur un niveau. Il se matérialise en bois. Un sous-sol de service de dimensions restreintes le complète et accueille la technique.

En plan masse, le projet est assimilable à une typologie en trèfle, il est contenu aussi bien en cube SIA construit qu'en surfaces de façades et de toitures.

La proposition prend habilement possession du site en implantant sa façade Sud-Est sur l'alignement de la rue et ne proposant qu'un seul accès le long de la branche Sud du trèfle.

Cette implantation, alliée à sa faible emprise au sol, autorise son auteur à réorganiser les espaces extérieurs généraux. Il peut dès lors positionner les aires de sports et de récréation en pied de colline et libère ainsi la zone Sud-Est, centrale aux deux futures entités scolaires et préscolaires pour l'accueil des élèves, la récréation et l'accès du public.

Le volume bâti est modelé de telle sorte à exprimer clairement les fonctions qu'il est censé abriter. L'administration prend place en front de rue et accompagne la nurserie dans la branche Est du volume, la protégeant en l'ouvrant prioritairement au Nord. L'UAPE prend place en branche Sud-Ouest alors que la crèche occupe la branche Nord.

Ces trois branches ou feuilles s'articulent autour d'un espace central accessible immédiatement depuis l'entrée. Cet espace intègre la circulation verticale. Actuellement cloisonnée, elle pourra être appelée à se décroisonner pour relier une éventuelle extension supérieure. Par des étranglements l'espace distribue trois halls, cœurs de chacune des trois unités. De l'éclairage zénithal souligne pour l'heure ces trois lieux distributifs accueillant sur leur périphérie les vestiaires.

La toiture végétalisée et structurée par ses prises de lumière est traitée en véritable cinquième façade largement lisible depuis la liaison piétonne conduisant au bourg médiéval.

Le parti exprimé définit clairement trois espaces extérieurs majeurs. Toutefois, seule la zone Nord est en relation avec les espaces de vie de la crèche alors que son opposé Ouest, lui aussi bien défini, ne s'exprime que comme prolongement extérieur des salles à manger UAPE et crèche. Ces zones d'activités extérieures, pour leur utilisation rationnelle, devront être délimitées physiquement. La sécurité des enfants et leur bien-être l'imposeront. Cette mise en œuvre amoindra grandement la pertinence des aménagements extérieurs proposés.

Enfin, le concept retenu génère un système structurel quelque peu compliqué imposant des changements d'orientation des portiques qui le caractérise. Ces changements ne s'opèrent que partiellement dans l'espace central d'articulation et en affaiblissent sa vocation.

Au-delà de ces considérations, le jury relève qu'il s'agit d'une proposition de beau temps dont le fonctionnement en période hivernale posera problèmes jugeant les circulations conduisant aux trois zones trop étriquées voire étranglées et les espaces centraux à ces zones peu attractifs voire sous-dimensionnés.

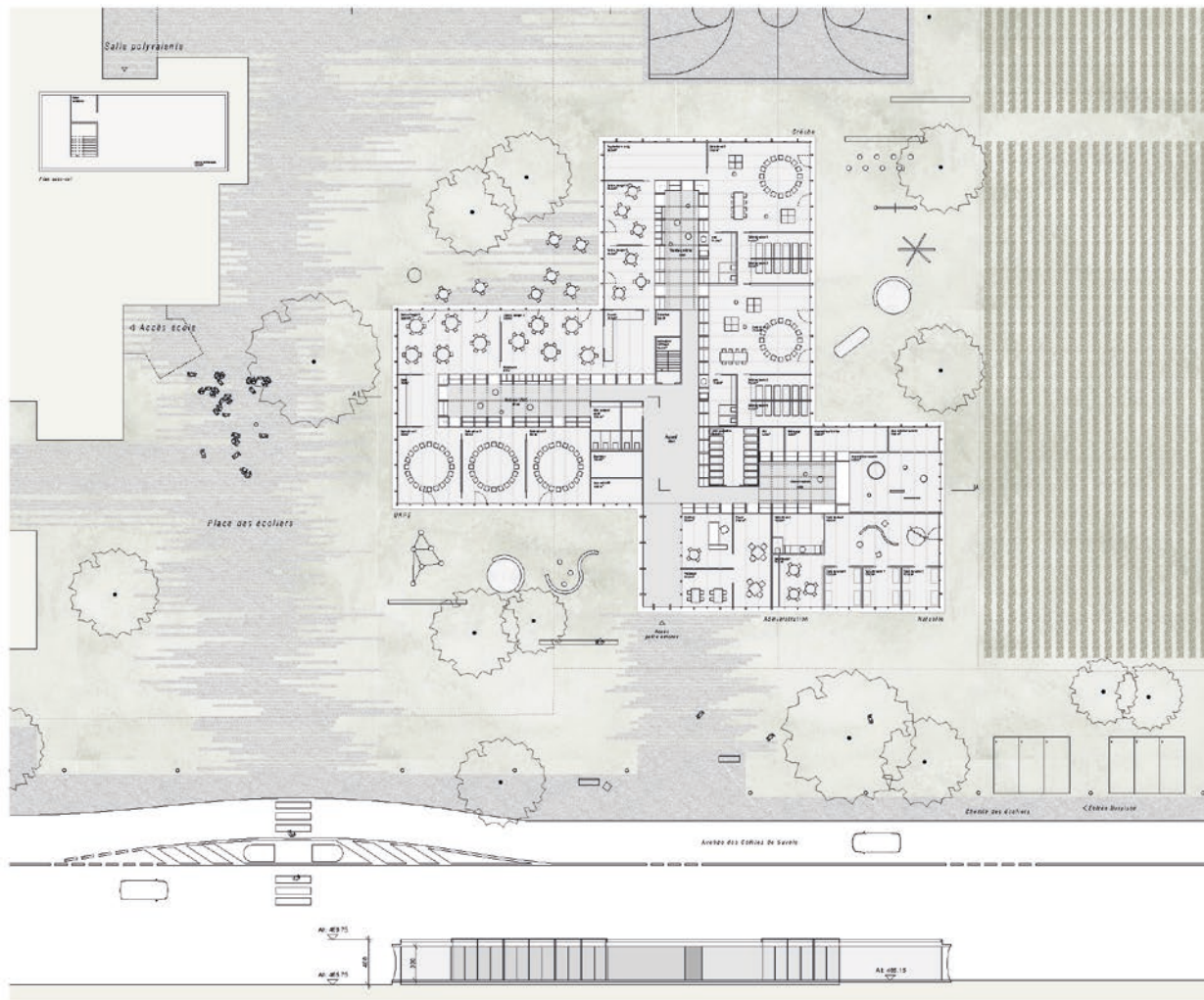
Le système porteur du bâtiment, sur un seul niveau, est formé d'une ossature bois, supportant une toiture végétalisée. La trame structurelle offre, pour les poutres de toiture et la descente des charges de gravité, des portées en rapport avec le matériau choisi. Le dispositif de sécurité parasismique n'est pas indiqué. Compte tenu de la géométrie en trèfle du bâtiment, de nombreuses parois intérieures sont nécessaires pour contreventer le bâtiment et maîtriser les effets de torsion en cas de séisme. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols, le choix structurel en bois et la construction sur un seul niveau sont pertinents. L'extension, prévue par l'ajout d'un 2<sup>e</sup> niveau complet, nécessite probablement la réalisation de fondations profondes. Le projet répond aux exigences d'assurance qualité incendie sur un seul niveau mais pose des problèmes de respect des distances des chemins de fuite en cas de surélévation.





# WHERE THE WILD THINGS ARE

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NURSÉRIE, D'UNE CRÈCHE ET D'UNE GÂPE À DAILLON

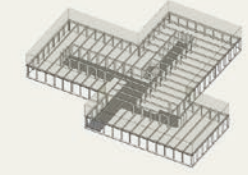


Plan du rez et coupe 1:200

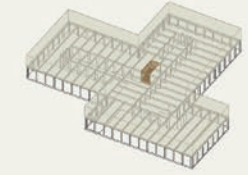
**Développement organique des fonctions.**  
 L'agencement du programme s'inscrit dans une logique spatiale de fluidité, d'ouverture et de porosité. Le plan s'organise autour d'un axe central qui permet de relier les différents espaces fonctionnels de manière fluide et ouverte. Cette organisation spatiale favorise l'interaction et la communication entre les différents espaces fonctionnels.



**Une construction durable.**  
 Le bâtiment est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Il utilise des matériaux locaux et durables, et est conçu pour être facilement extensible et adaptable aux besoins futurs.



**Intégration.**  
 Le bâtiment est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage environnant. Il utilise des matériaux locaux et durables, et est conçu pour être facilement extensible et adaptable aux besoins futurs.





WHERE THE WILD THINGS ARE

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NURSÉRIE, D'UNE CRÈCHE ET D'UNE UAPE À SAILLON



Vue extérieure





WHERE THE WILD THINGS ARE

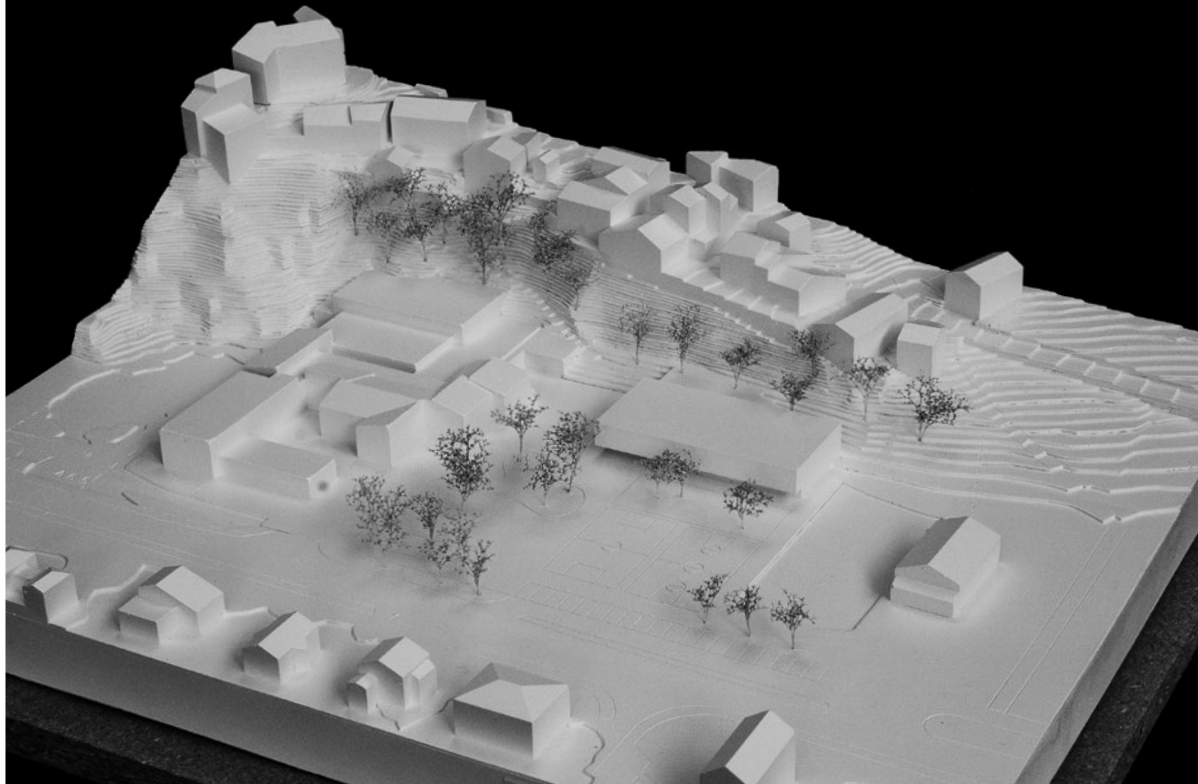
CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NURSÉRIE, D'UNE CRÈCHE ET D'UNE GAPE À DAILLON



Vue intérieure



N°39 WHERE THE WILD THINGS ARE



**N°18 ENTRE LE HAUT ET LE BAS**

4<sup>E</sup> RANG / 4<sup>E</sup> PRIX

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES, DELÉMONT

**Collaborateurs :**

Laure Juillerat, Cornelius Thiele, Thibault Koulmey, André Mota, Fabienne Nydegger  
Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala

MUTTONI & FERNANDEZ INGÉNIEURS CONSEILS SA, ÉCUBLENS

**Collaborateurs :**

Miguel Fernández Ruiz, Antonio Garcia, Duarte Faria, Simón De Castro

Entre le haut et le bas propose une implantation en relation avec le rocher, en continuation du chemin de Barbentane. Le projet, disposé parallèlement à la route, offre à l'avant une très généreuse cour d'école. Le rapport à la route par des mesures de sécurité est soulevé par le jury.

L'intelligence de la proposition est celle d'offrir un volume compact avec deux niveaux de plain-pied : l'UAPE en lien avec la cour au sud et la crèche nurserie avec un jardin protégé au nord.

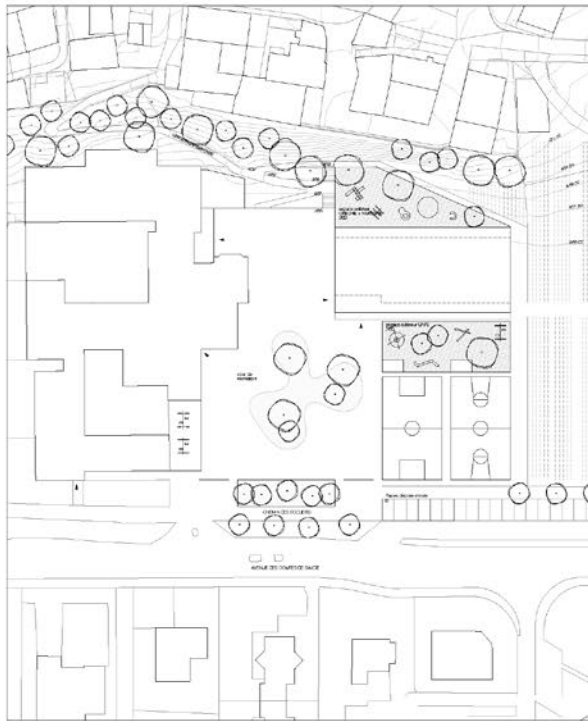
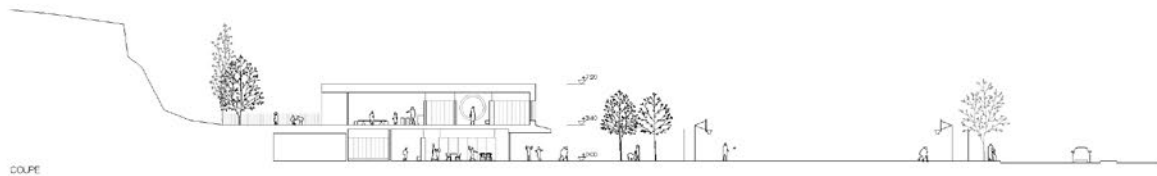
Du point de vue paysager, l'espace au bas de la colline est visuellement obstrué, et principalement dévolu à l'utilisation par la structure d'accueil. L'idée d'un espace clôturé à cet endroit est en contradiction avec la définition du site ISOS, public et accessible à tous, non seulement physiquement mais aussi visuellement depuis la plaine.

L'organisation claire du plan en strates avec un espace couloir jugé peu qualitatif a le désavantage de séparer les salles de sieste des espaces de vie à l'étage. Au rez-de-chaussée, la répartition des espaces permet une utilisation adéquate de l'UAPE. D'un point de vue constructif, l'usage de béton recyclé est apprécié et correspond à la minéralité des constructions du bourg.

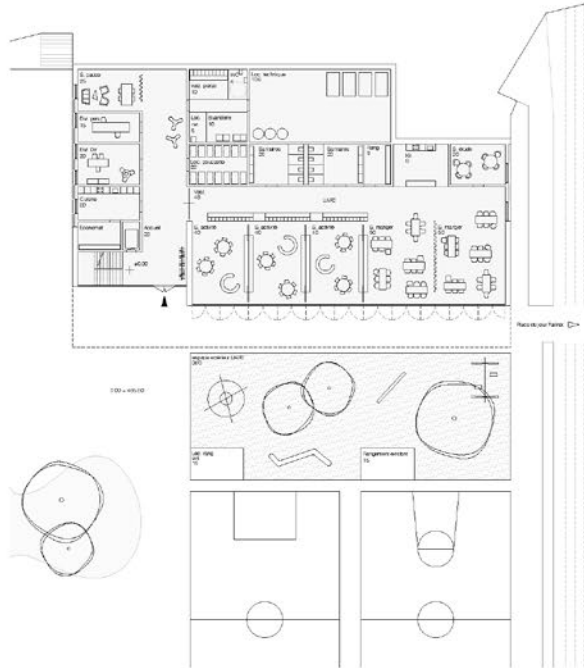
La structure porteuse du bâtiment, sur deux niveaux, est en béton armé. Si les portées des dalles sont correctes, le manque de superposition des éléments porteurs du niveau supérieur sur celui inférieur ne permet pas de résoudre la descente des charges de gravité de manière économique et rationnelle. Il en va de même avec la conception du système de protection parasismique, peu convaincant. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols de fondations et de la matérialité du système porteur, la réalisation de fondations profondes est nécessaire. Le projet ne respecte pas les exigences d'assurance qualité incendie pour les UAPE, en particulier par le non-respect des distances des chemins de fuite et l'absence d'un compartimentage du chemin de fuite vertical. Aucune réponse n'est donnée quant à la demande d'extension souhaitée.

## N°18 ENTRE LE HAUT ET LE BAS

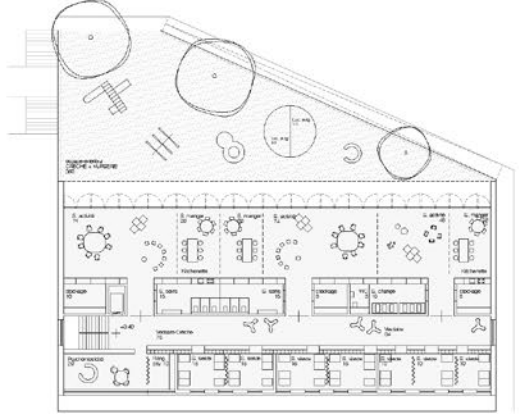




1:500 0 5 10 20 40 7-0.00 = 485.50 m s.n.m.



REZ-DESSUS



REZ SUPERIEUR

Le projet propose un volume compact avec un toit de la pente et s'élève sur une dalle sur pilotis au-dessus du terrain plat. Cette position, au-dessus de la ligne d'égouttement du terrain, permet de créer un espace de jeu ouvert et libre. Chaque module dans les différents volumes est relié au cœur du bâtiment par un escalier central, ce qui permet de créer un espace de jeu ouvert et libre. Le projet propose un volume compact avec un toit de la pente et s'élève sur une dalle sur pilotis au-dessus du terrain plat. Cette position, au-dessus de la ligne d'égouttement du terrain, permet de créer un espace de jeu ouvert et libre. Chaque module dans les différents volumes est relié au cœur du bâtiment par un escalier central, ce qui permet de créer un espace de jeu ouvert et libre.

Le volume principal de la rue continue à une distance de 10m pour le confort des piétons. Les entrées de son bâtiment sont reliées et connectées aux entrées des autres bâtiments par des passerelles piétonnes au-dessus de la rue.

Cette nouvelle situation permet de créer des espaces de jeu et de détente au-dessus de la rue. Le projet propose un volume compact avec un toit de la pente et s'élève sur une dalle sur pilotis au-dessus du terrain plat. Cette position, au-dessus de la ligne d'égouttement du terrain, permet de créer un espace de jeu ouvert et libre. Chaque module dans les différents volumes est relié au cœur du bâtiment par un escalier central, ce qui permet de créer un espace de jeu ouvert et libre.

L'organisation générale des plans de chaque étage est basée sur une grille de colonnes de pilotis. Cette grille est reliée à la structure du bâtiment par un escalier central, ce qui permet de créer un espace de jeu ouvert et libre. Le projet propose un volume compact avec un toit de la pente et s'élève sur une dalle sur pilotis au-dessus du terrain plat. Cette position, au-dessus de la ligne d'égouttement du terrain, permet de créer un espace de jeu ouvert et libre. Chaque module dans les différents volumes est relié au cœur du bâtiment par un escalier central, ce qui permet de créer un espace de jeu ouvert et libre.

La structure du bâtiment est basée sur une grille de colonnes de pilotis. Cette grille est reliée à la structure du bâtiment par un escalier central, ce qui permet de créer un espace de jeu ouvert et libre. Le projet propose un volume compact avec un toit de la pente et s'élève sur une dalle sur pilotis au-dessus du terrain plat. Cette position, au-dessus de la ligne d'égouttement du terrain, permet de créer un espace de jeu ouvert et libre. Chaque module dans les différents volumes est relié au cœur du bâtiment par un escalier central, ce qui permet de créer un espace de jeu ouvert et libre.



CONCOURS LAPE SALLON - ENTRE LE HAUT ET LE BAS







**N°50 PIETRA**  
5<sup>E</sup> RANG / 5<sup>E</sup> PRIX

ON ARCHITECTURE SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Jean Camuzet, Nelson Taisne, Thibaut Bise

CONUS ET BIGNENS SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Ramon Pinol, Miguel Biec, Caroline De Weck

Le projet ne se développe que sur un seul niveau. En plan masse il est assimilable à une proposition, en croix.

Sa façade Sud-Est se positionne sur l'alignement de la rue Des Comtes De Savoye. Le bâtiment propose deux accès publics, une entrée Sud-Est face aux places de dépose et une entrée Sud-Ouest par la cour de récréation et de sports, face à celle du complexe scolaire.

Il s'agit d'une proposition extravertie dont l'implantation ne règle pas la hiérarchie des espaces extérieurs de l'ensemble scolaire et préscolaire.

Nursérie-crèche-UAPE et locaux communs sont clairement identifiables.

Ces quatre entités s'articulent autour d'un hall d'accueil et de distribution en position centrale.

Le volume des services se lit en pivot entre les deux entrées. Il accueille la cuisine dès lors proche des trois entités qu'elle est appelée à desservir.

Les volumes crèche et UAPE, positionnés en vis-à-vis sur la diagonale de l'espace central d'accueil, en baïonnette créent naturellement le lieu de la nurserie au Nord. Cette appropriation générale du site dessine deux espaces extérieurs principaux. Le premier au Sud-Ouest souligne l'accès principal et l'administration alors que le second au Nord structure le complément extérieur à la crèche. L'UAPE quant à elle ne dispose que d'un prolongement extérieur Nord-Est peu défini.

Le dimensionnement des espaces de vie est pertinent.

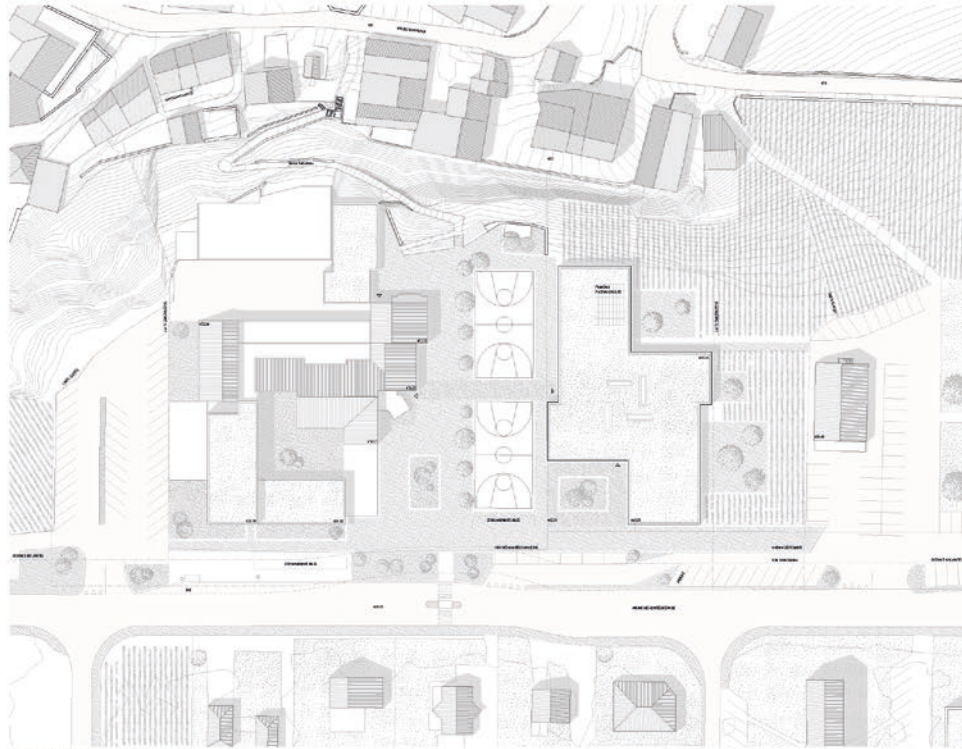
La distribution centrale pouvant s'accroître ultérieurement par la mise en évidence de l'escalier est jugée en adéquation avec les fonctions et locaux qu'elle met en relations. L'éclairage zénithal lui apportera dans un premier temps lumière naturelle en suffisance pour la mettre en exergue.

Enfin, l'organisation intérieure des lieux de vie des quatre entités constituant l'ensemble est traité sous forme d'espaces traversant. Leur dessin en plan adopte aussi le principe de la baïonnette. Le jury se plaît à relever ce mode de mise en œuvre habile et vivant. À contrario, le positionnement des locaux périphériques à ces zones de vie et leur formalisation sont peu en adéquation avec le thème et la proposition présentée.

L'expression architecturale peut se justifier. Toutefois, satisfaisante pour le monde de l'adulte, elle n'apportera qu'un environnement rationnel au monde de l'enfant.

Enfin, la proposition comprend un sous-sol et met en œuvre sur un terrain de piètre résistance une structure lourde nécessitant dès sa création, des travaux de consolidation du sol. Ces travaux indispensables à l'éventualité d'une extension vers le haut, renchéiront ainsi significativement cette première étape, voire son coût final.

En plan, le bâtiment est formé de 4 corps reliés entre eux au centre, autour du hall d'entrée. Chaque corps propose une structure porteuse en béton armé formée de parois supportant une dalle. La disposition en plan du système porteur est bonne et assure une bonne descente de charge de gravité avec des portées correctes pour la dalle de toiture. La disposition des parois, dans chacun des 4 corps, assure un bon comportement parasismique à l'ensemble. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols de fondations et de la matérialité du système porteur, la réalisation de fondations profondes est probablement nécessaire même pour un seul niveau mais assurément obligatoire en cas d'extension, proposée par la surélévation sur le volume de la crèche. Le projet répond aux exigences d'assurance qualité incendie.



PLAN DE SITUATION S004



L'identité du territoire de Saline se compose de deux principaux éléments : le vaste paysage viticole bâti sur la montagne et son village médiéval parfaitement conservé, tous deux de constructions de pierres. Un enjeu majeur du projet est de passer à négliger une structure telle qu'un UAP, une école et une rampe dans le patrimoine remarquable. Un village qui n'est ni bien entretenu ni bien le projet vise à permettre l'inscription de la ville.

**CONTEXTE**

Le projet propose un ensemble de quatre unités, reliées entre elles par une dalle végétalisée offrant un vaste espace central et commun. Il agit pour une typologie de plan plus ouverte que l'habitat traditionnel et d'usage plus doux. Sa structure présente grande similitude dans le paysage. La position est une méthode de paysage concernant le territoire, se référant aux "indicateurs" et "tableaux" caractéristiques à la spatialité des villages médiévaux. Les larges ouvertures visent à offrir de profonds paysages tout au long de la promenade. Considérant le besoin des jeunes enfants de s'orienter facilement dans leur futur lieu de vie, les quatre unités possèdent fonctionnalités multiples, permettant à l'enfant de concevoir son environnement et ses déplacements. L'orientation du projet dans le site résulte d'une analyse de programme et de contexte spécifique. L'entrée est la principale dans le paysage de l'unité, à l'axe central. Le chemin des écoles et le nouveau pont de pierre sont à l'ouest. Au nord, le bâtiment s'aligne avec le plan de l'axe.

**ORGANISATION**

Le parti pris du projet consiste à proposer un volume organisé du plan (fig 1). Ce volume est dissocié en quatre parties qui accueillent les éléments de programme regroupés sous la forme d'entités de reconnaissance : Niveau, Outils, UAP et Espace Commun (fig 2). Cette disposition permet de garantir un accès simple aux différents points de regards, une connexion aisée avec les différents éléments de programme et une liaison directe aux espaces de plein air extérieurs. Les quatre éléments de programme s'organisent dans les entités géométriques, définissant le plan qui prend finalement une forme symétrique (fig 3). Il résulte de cette dissociation la création d'un Hall central qui détermine naturellement l'entrée de la promenade.



**Hall central**

Ce lieu, au-delà de la totalité des vestiges et d'offrir un espace de rassemblement pour tous. Il est généralement le moment où et d'être développé par quatre unités de l'ensemble de la promenade. L'axe central est une structure identifiable : Niveau, Outils, UAP et Espace Commun (fig 2).

Le bâtiment dispose de quatre accès. Les deux principaux accueillent les visiteurs depuis l'axe et depuis l'entrée à l'est et le passage existant au sud. Deux accès secondaires plus étroits desservent les plans depuis le nord et l'est du bâtiment.



**CRÈDE**

L'entrée centrale de la crèche accueille les deux salles d'attente en relation directe avec leurs salles à manger et espace à langer respectifs, ces volumes sont reliés par les quatre salles de jeu. Dans le volume situé le plus au nord, à l'extérieur, des volumes géométriques par l'absence des contours de Saline, se trouvent plus les quatre salles de jeu. Les salles de jeu sont disposées de façon à ce que les enfants puissent jouer dans des espaces ouverts et en relation directe avec les espaces de vie. Les volumes sont articulés de façon à ce que les enfants puissent jouer dans des espaces ouverts et en relation directe avec les espaces de vie. Les volumes sont articulés de façon à ce que les enfants puissent jouer dans des espaces ouverts et en relation directe avec les espaces de vie.

**LIAGE**

L'UAP s'organise selon le même principe que la Crèche. Le espace central accueille les salles à manger tandis que les salles d'attente sont placées dans les quatre volumes situés aux angles de cette entrée. Cela le plan au sol est complété par la salle d'attente. Dans le volume d'attente on trouve les espaces de stockage, les vestiaires et le local personnel accessible depuis le hall central.

**NIVEAU**

Le niveau qui accueille le groupe de 80 enfants articule entre la salle à manger / l'attente et la salle d'attente. Les salles de jeu sont développées directement depuis la salle à manger et s'ouvrent au nord jusqu'à l'axe de l'axe des écoles de Saline. Dans le volume d'attente on trouve les espaces de stockage, les vestiaires et le local personnel accessible depuis le hall central.

**LIENS COMMUNS**

Les lieux communs sont positionnés en relation d'axe avec les entrées principales du bâtiment. Ils proposent toujours selon la même logique, un volume d'attente consacré aux vestiaires, sanitaires et stockage. Le second volume est quant à lui consacré aux bureaux du personnel et de la direction. Ce dernier propose l'entrée d'un espace indépendant depuis l'extérieur. Depuis l'entrée en accès à la salle de pose du personnel ainsi qu'à la cuisine et les bureaux de programme par l'extérieur.

**EXPRESSION ARCHITECTURALE**

La nouvelle construction, par sa forme et sa matérialité reprend les thèmes de son contexte : l'ordre et l'équilibre. L'architecture prolonge le mouvement horizontal du couvert de la station, séparant son niveau et sa matérialité. Le corps est un mur de pierre "texturée" le champ de jeu entouré à l'intérieur des murs de revêtement caillouteux qui du lieu.



**ACCÈS L'ENTRÉE DES ESPACES EXTÉRIEURS**

L'accessibilité au site est organisée de sorte à découper l'axe de la promenade de la ville en plusieurs matériaux. La zone destinée aux accès extérieurs est subdivisée en deux : la partie de l'axe de la promenade en face du bâtiment et la partie de l'axe de la promenade en face du bâtiment. Les accès sont organisés de sorte à découper l'axe de la promenade de la ville en plusieurs matériaux. La zone destinée aux accès extérieurs est subdivisée en deux : la partie de l'axe de la promenade en face du bâtiment et la partie de l'axe de la promenade en face du bâtiment.

**STRUCTURE**

La structure du projet reprend essentiellement la logique de son organisation en plan. Il s'agit d'une structure en béton en appui sur des colonnes portantes. Ces éléments de structure sont dimensionnés de sorte à proposer une grande stabilité structurelle. Elle est renforcée sur le volume de la crèche, qui comprend la structure principale d'usage du volume le plus au nord du chemin des écoles.



**DURABILITÉ**

Le projet pour le nouveau complexe scolaire de Saline se situe à l'axe de la promenade sur le plan des économies d'énergie et du développement durable. Depuis l'ouverture de l'axe jusqu'à la fin de la construction, le bâtiment minimise son impact sur l'environnement, notamment par l'utilisation de matériaux simples et locaux comme la pierre en place de pierres locales, le profilage de l'eau, l'absence de climatisation et l'absence de chauffage. L'utilisation de matériaux locaux tels que la pierre, la pierre ou la brique rouge, contribue à garantir une mise en œuvre maîtrisée et l'emploi d'énergie grise tout en garantissant un confort d'usage optimal. Le bâtiment est doté d'un mur de pierre en place de pierres en place. Cette démarche contribue à assurer l'absence de CO2 dans la future bibliothèque.



SECTION DE LA CRÈCHE











BORDIERE 2016



BORDIERE 2016

CONCOURS D'ARCHITECTURE UAPE SAILLON - PIETRA













N°05 **CANON À TROIS VOIX SIMPLE**

6<sup>E</sup> RANG / 6<sup>E</sup> PRIX

SARA GELIBTER ARCHITECTE INDÉPENDANTE, BIENNE

**Collaboratrice :**

Sara Gelibter

AFRY SUISSE SA, BRIG

**Collaborateurs :**

Stefan Zehäusern, Sébastien Durieux

«Canon à trois voix simple» bénéficie d'une implantation claire. Un parallépipède rectangle d'un niveau s'insère habilement dans le site, dans la géométrie de l'école existante. Une généreuse cour d'école est formée entre les bâtiments, accueillant les deux terrains de basket. La faible hauteur de la proposition préserve la vue sur le flanc du rocher et le village de Saillon. Le recul au rocher est apprécié par le jury et accueille le cheminement public de Barbentane reliant le bourg à la cour commune définie par les architectes comme une place publique, pouvant recevoir des manifestations. A l'est un accès véhicules est créé, ce qui permet d'éviter tout trafic dans la cour.

Les trois programmes distincts de nurserie, crèche et UAPE sont répartis en enfilade nord sud, avec des entrées séparées, tandis que les locaux communs sont proposés côté cour d'école, fonctionnant comme «zone tampon» pour le programme lié à l'enfance à l'est. Sur le front de rue est agencé l'entrée des locaux administratifs, le long d'une allée plantée d'arbres, dans la logique de celle qui accompagne les places de parc existantes le long de cette rue. Les deux autres entrées sont desservies depuis la cour.

L'organisation du plan différencie clairement les locaux de services des espaces d'activité. Une zone de distribution traversante de qualité relie les espaces de manière transversale, créant des niches, offrant une utilisation pour un usage flexible, où l'on peut imaginer des rencontres de petits groupes.

Ce dispositif clair paraît cependant rigide et les noyaux entre espaces de distribution et salles d'activités sont questionnés. Le fonctionnement à trois entrées et le système de cloisonnement des salles d'activités de l'UAPE est remis en question par l'utilisateur.

La spatialité des façades offre des retraits abrités qui sont appréciés, en lien avec les alentours. Les aménagements extérieurs, avec une séparation claire entre jardins de la crèche et nurserie à l'est, et cour d'école à l'ouest paraît judicieuse.

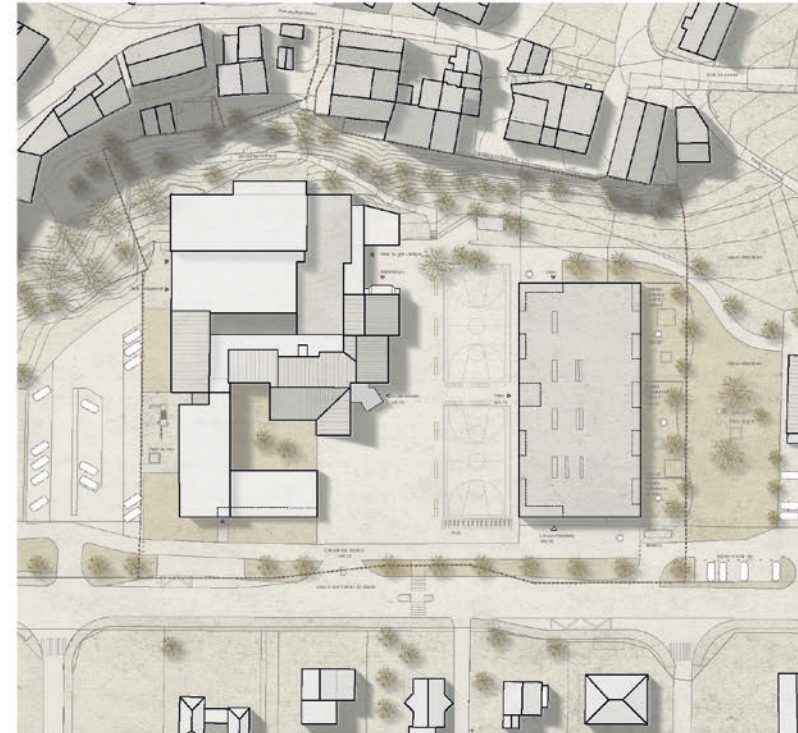
Un souci de durabilité est intégré à la conception du projet dans sa composante modulable induisant une construction bois, avec possibilité d'une extension en hauteur.

Le système porteur du bâtiment, sur un seul niveau, est formé de cadres-portiques en bois, organisés selon une trame structurelle simple et répétitive, lui assurant une bonne économicité. Les portées sont maîtrisées et garantissent une bonne descente des charges gravitaires. La présence de nombreuses parois, bien disposées en plan assurent au bâtiment un bon comportement dynamique en cas de séisme majeur. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols, le choix structurel en bois et la construction sur un seul niveau sont pertinents. Aucune réponse n'est donnée quant à la demande d'extension souhaitée. Le projet répond aux exigences d'assurance qualité incendie.

Concours de projet pour la construction d'une nurserie, d'une crèche et d'une UAPE à Saillon  
 Canon à trois voix simple



Vue extérieure



Situation 1:500

Situation

Située sur un terrain plat au pied des fortifications médiévales, la parcelle du centre scolaire de Saillon, grande sur les terres agricoles, est entourée de vignes, champs et vergers. Le projet se situe sur la bande de terre entre les terrains de sport et les vignobles. Par sa position le nouveau volume renforce l'axe nord-sud entre l'avenue des Savoie et la rue de la Borbottina et contribue à la réalisation d'une place publique au pied des fortifications, ici un nouveau théâtre dans le vignoble avec l'accessibilité des véhicules de secours au site, et relie le centre historique, la petite place l'école primaire et la nouvelle construction à la place de jeu Farinet.

Organisation

Une crèche est un espace qui protège et s'ouvre l'enfant. Cet espace lui devrait lui rappeler son village, sa maison ou sa chambre : une géométrie simple, des couleurs et des matériaux « accueillants ». L'ensemble du programme est développé en longueur et sur un seul niveau et se caractérise par la répétition des éléments géométriques simples qui rythment les façades et leur donne une image calme et répétitive. Le bâtiment rappelle la logique ancestrale des constructions d'habitat le long des rues. Les espaces de vie et de restauration à deux, les services communs à gauche, au milieu une route intérieure avec des vitres fermées et protégées, les ventilateurs, allongés à des espaces transparents lieux des rencontres et des échanges. Le moule de base : le groupe composé d'un volume fermé et un volume transparent, est une cellule qui se répète idéalement et représente la maison. L'espace de vie représente la chambre d'enfant. Chaque module même si l'entente est caractérisée par une couleur pour permettre aux enfants de retrouver sa maison et se sentir chez lui. Les espaces de jeu sont colorés sans l'œil et regardent les vignobles, bénéficiant d'une sortie de plein pied sur chaque espace extérieur. La géométrie des espaces communs et de dégagements invite à un usage non conventionnel de l'espace circulation.

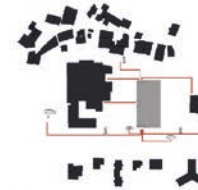
L'axe principal à la Normey et la Crèche se fait par le chemin des écoles. Un deuxième axe au milieu du dispositif relie directement l'espace communs à la cour scolaire. Les revêtements des sols de circulation sont minéraux pour permettre, via les entrées, de faire pénétrer dans l'espace intérieur les espaces extérieurs. Les revêtements des sols des espaces de vie sont en bois pour le confort des petits villageois.

Aménagements extérieurs

Le parti développe un tissu rationnel et flexible offrant des espaces extérieurs dotés de qualité et valorise la structure existante et futur du site. Les différents grands axes des espaces extérieurs et leur relation avec les volumes assure la vitalité d'usage.

Matériaux et écologie de la construction

Le matériau bois est choisi pour la chaleur visuelle et le confort acoustique qu'il apporte mais aussi pour tirer profit des ressources locales et mettre en valeur les savoir faire régionaux. Structure en lamelle collée et façade bois offrent une cohérence à l'ensemble bâti. En surfaces en bois génèrent des espaces adaptés au jeune public (allège et protection contre les accidents, personnalisation des surfaces), la protection solaire est assurée par des stores solaires verticaux et des glissières à vent-balis.



Accès 1:2500



Espaces générés par les bâtiments 1:2500



Situation 1:2500

Concours de projet pour la construction d'une nurserie, d'une crèche et d'une UAPE à Saillon  
 Canon à trois voix simple



Rez de chaussée 1:200



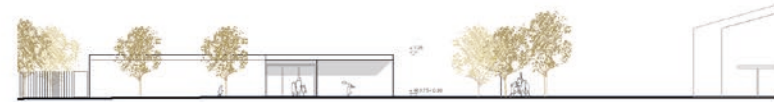
Elevation nord-est 1:200



Elevation sud-est 1:200



Elevation sud-ouest 1:200



Elevation nord-ouest 1:200



Coupe F-F 1:200

N°05 CANON À TROIS VOIX SIMPLE





Coupe A-A 1:200



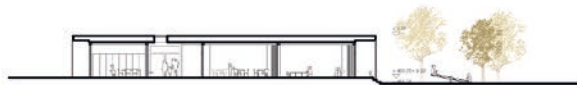
Coupe C-C 1:200



Coupe D-D 1:200



Coupe B-B 1:200



Coupe E-E 1:200



Vue intérieur

**Développement durable**

**Aspects sociaux :**  
 espaces extérieurs différenciés aux points stratégiques du site (plateau de jeu dans les vergers, vignes et oliviers), surfaces en rou, terrasses de sport etc... espace central public utilisable pour les fêtes en plein air, concert et espace club pour les plus petits, espaces de distribution généraux « propres aux rencontres ».

« confort et qualité de l'air » protection solaire automatisée, revêtements extérieurs de forêts laïques.

**Aspects environnementaux :**  
 système modulaire et réversible - flexibilité de l'organisation des espaces, simplicité d'entretien, éléments démontables (en vue d'un futur surélévation)  
 matériaux bois peints en énergie grise, se production locale et recyclable,  
 chauffage à distance au bois, panneaux solaires photovoltaïques ou hybrides, récupérateur de l'eau de pluie pour l'arrosage et bassin de rétention.

**Aspects économiques :**  
 volumes compacts et enveloppe thermique performante économie de la construction et de la maintenance, besoins en chauffage réduits,  
 chauffage au sol avec basse température 30°C,  
 ventilateur au zéro coût (de à une ventilation simple flux pour limiter l'investissement et les frais de maintenance).

**Structure**

Pour garantir la longévité d'utilisation (en tant qu'édifice durable), nous proposons la mise en œuvre d'une structure basée sur la « base de cadres porteurs » composée d'un ossature principale reposant sur des colonnes de bois et lamelles en acier afin de limiter les ponts thermiques. Le système de solives entre cadres complétera le système porteur. Ces éléments, les solives pourraient être remplacées par des dalles pleines en bois.



1. Sous - sol 1:200



## PROJETS NON CLASSÉS



## N°01 HANOK

MADELEINE ARCHITECTES SÀRL, CHAMPÉRY

**Collaborateurs :**

Antoine Béguin, Maxence Derlet, François Nantermod

SIMON PILLET ARCHITECTE EPFL, RAVOIRE

**Collaborateur :**

Simon Pilet

GUYAZ MERY SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Xavier Guyaz, Albert Guyaz, Gilles Méry, Swen Fardel



## N°02 DRAGONIVRE

STUDIO DI ARCHITETTURA – LAURA GIANELLINI,  
KARIM NOTARI, LUGANO

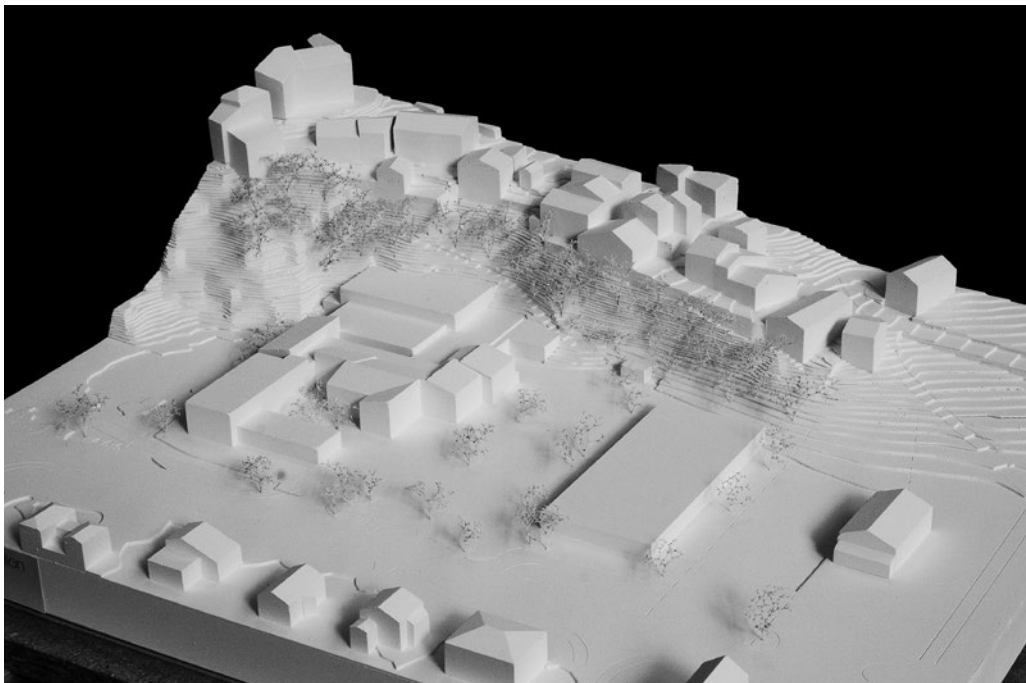
**Collaborateurs :**

Laura Gianellini, Karim Notari

STUDIO DI INGEGNERIA – ARNOLDO FRIGERIO,  
PREGASSONA

**Collaborateur :**

Arnoldo Frigerio



### N°03 ENSEMBLE

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES, BIENNE

**Collaboratrices :**

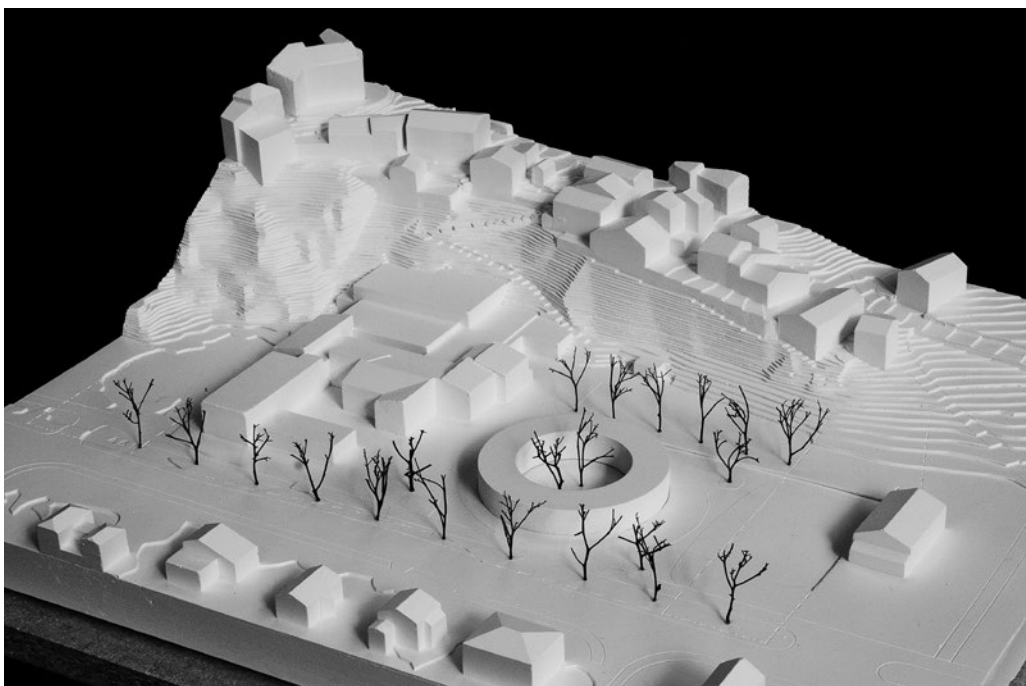
Mariela Siegrist, Nadège Theubet

WEL CONSULTING SÀRL, ORVIN

**Collaborateurs :**

Stéphane Beney, Pedro Magdalena, César Soares

Ahmed Al Gizani



### N°04 PLANTESKOLE

RBRC ARCHITECTES SÀRL, FRIBOURG

**Collaborateurs :**

Paolo Basso Ricci, Frédéric Chollet, Muriel Rey

AB INGÉNIEURS SA, FRIBOURG

**Collaborateur :**

Olivier Francey



## N°06 NO COUNTRY FOR OLD MEN

NICOLAS DE COURTEN ARCHITECTES SÀRL,  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Nicolas De Courten, Alexandre Figueiredo, Sébastien Guidi  
Cyril Lemray

STUCKY SA, RENENS

**Collaborateurs :**

Jean-François Wavre, Julien Genton



## N°07 PARMI LES VIGNES

RAFFAELE CAMMARATA ARCHITETTO, LOCARNO

**Collaborateurs :**

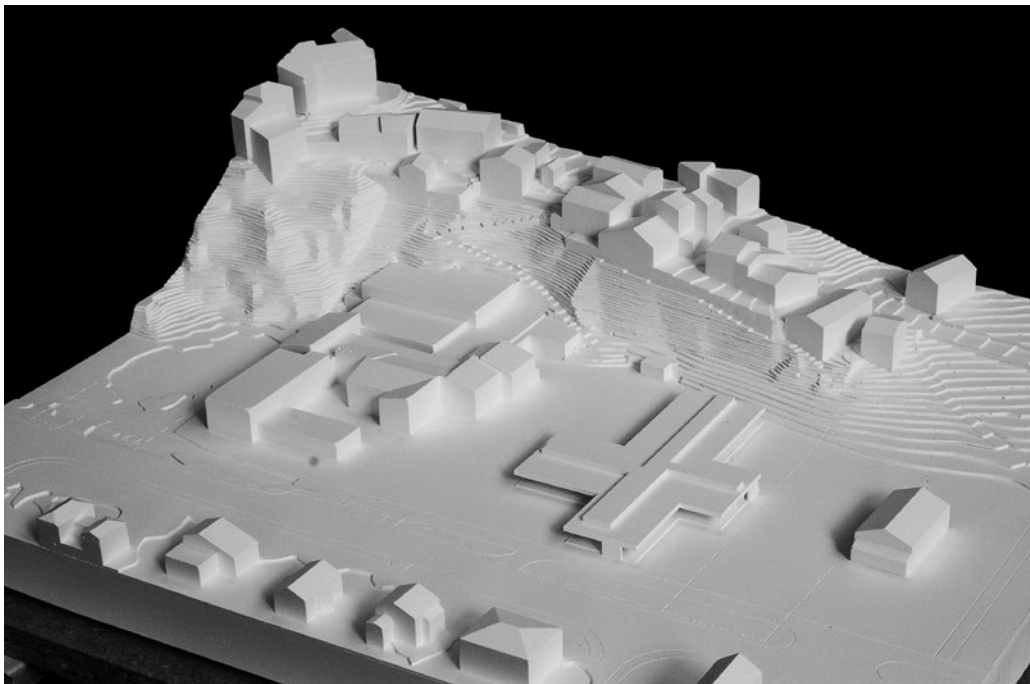
Raffaele Cammarata, Mara Belén Campisano

ROR INGENIERIE, INGÉNIEURS-CONSEILS USIC,  
SIA, EPF, NAX

**Collaborateur :**

Philippe Rossier





## N°08 LILLI

APOLINARIO SOARES SÀRL, LAUSANNE

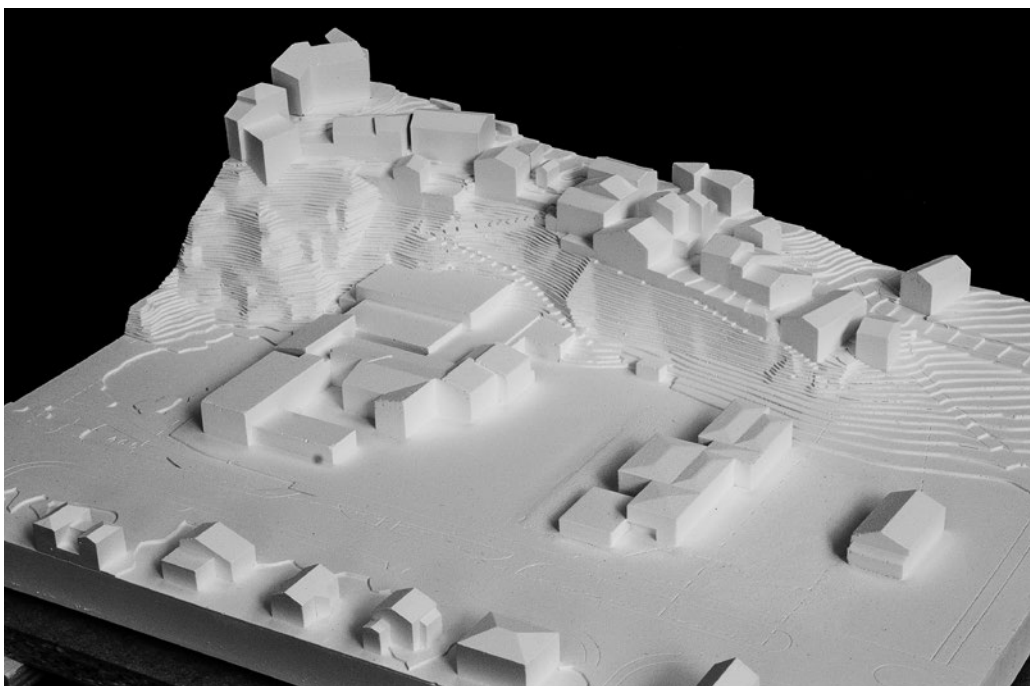
**Collaborateur :**

Apolinario Soares

PATRICK OLE OHLBROCK, ZÜRICH

**Collaborateur :**

Patrick Ole Ohlbrock



## N°09 MOUSSAILLON

MAËL FERET – FRANCESCO BORGHINI  
ARCHITECTES, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Maël Féret, Francesco Borghini

KÜNG ET ASSOCIES SA, PAYERNE

**Collaborateur :**

Yves Diserens



## N°10 RANTANPLAN

EDIFISCIENCE SA, COTTENS

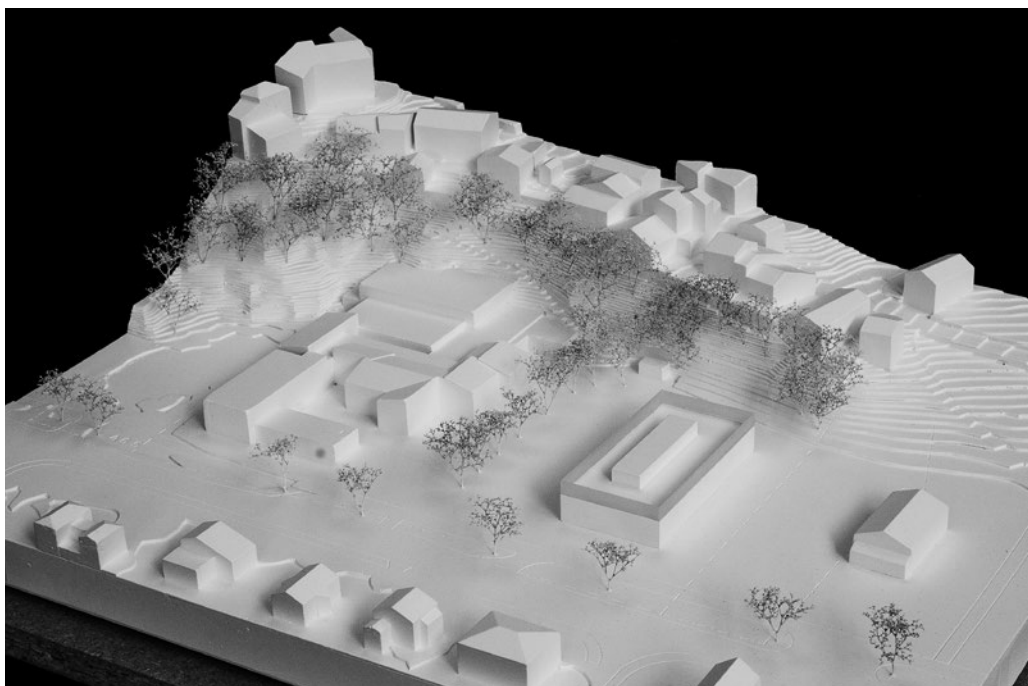
**Collaborateurs :**

Monica Pinheiro Fernandes, Eric Demierre,  
Christine Demierre

VINCENT BECKER INGÉNIEURS FRIBOURG SÀRL,  
FRIBOURG

**Collaborateurs :**

Eyüp Selçukoglu, Mirhat Medziti



## N°11 FROEBEL

YVES MACHEREL, LAUSANNE

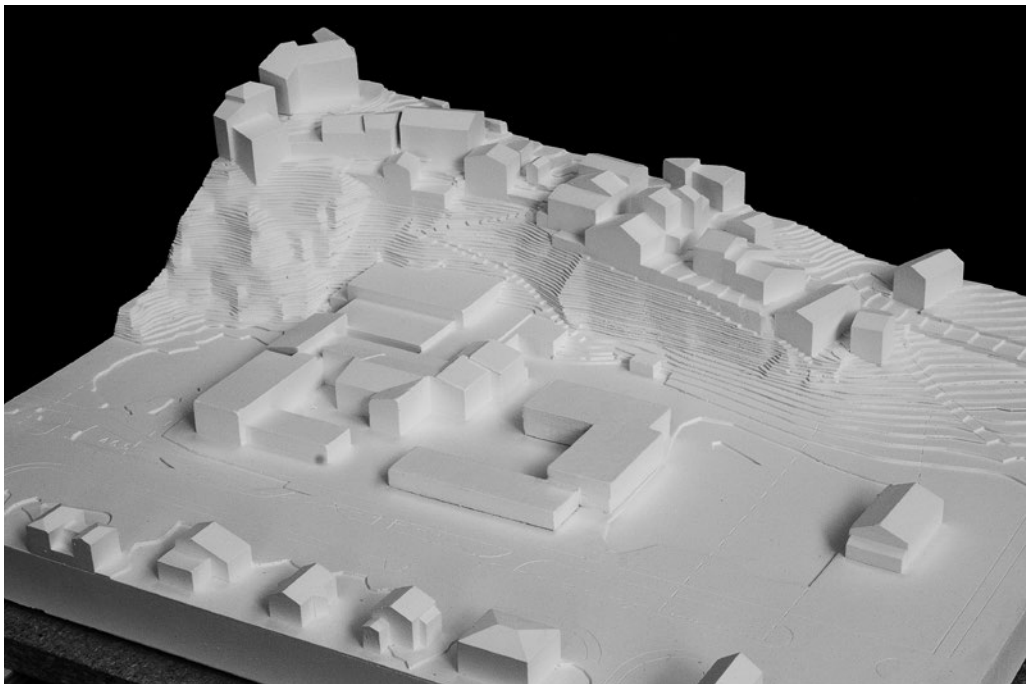
**Collaborateur :**

Yves Macherel

NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA,  
MORGES

**Collaborateur :**

Giuseppe Donia



## N°12 CE MATIN-LÀ

STUDIOV9, BIENNE

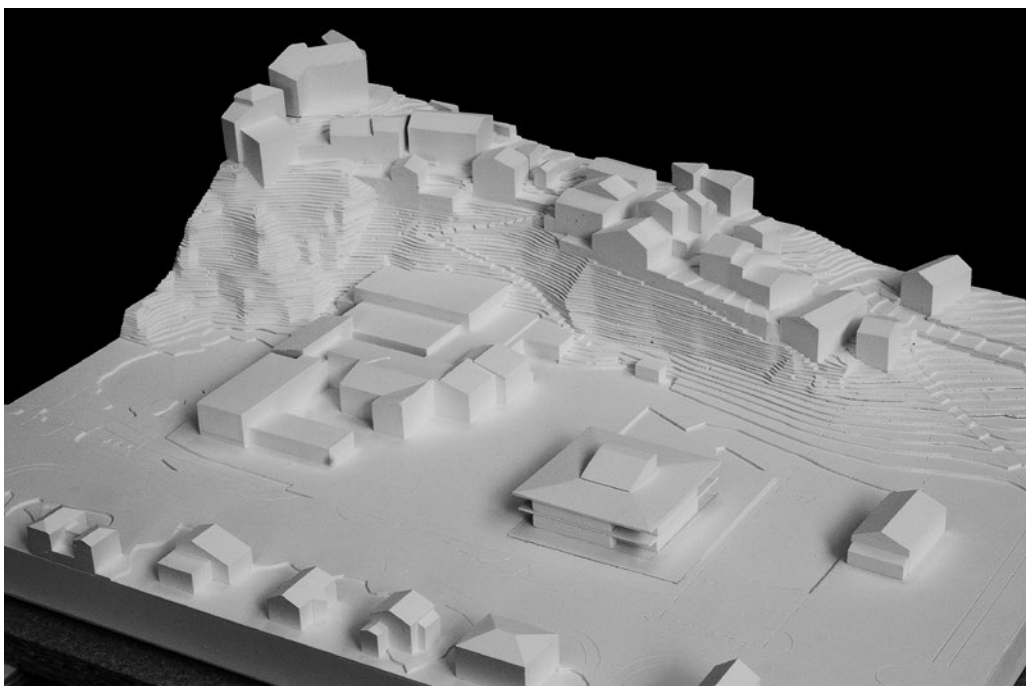
**Collaborateurs :**

Bastien Jeandrevin, Tanguy Poffet, Sacha Rouiller,  
Roberto Mazza

STUDIO MA ASSOCIATI SAGL, LUGAGGIA

**Collaborateur :**

Michele Anselmini



## N°13 SNORKY

ETCETERRA SÀRL, RENENS

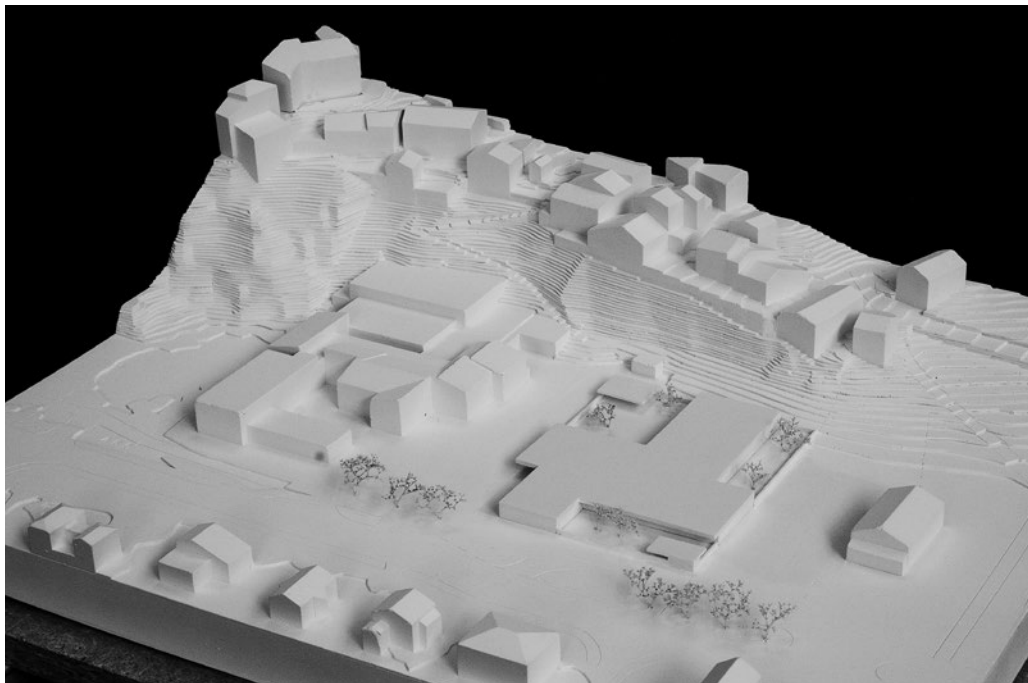
**Collaboratrices :**

Sarah Hottinger, Elodie Simon

B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA, GENÈVE

**Collaborateurs :**

Daniel Starrenberger, Marcio Bichsel, Joachim Bourgeois  
Guillaume Joly, Nicolas Giet, Pierre Touzot, Christine Jaques  
Rodrigo Fernandez, Valérie Höller



## N°14 LUPIN

CLAVIEN ARCHITECTURE SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Thea Delorenzi, Roberto La Rocca, Christian Dumoulin  
David Clavien

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Laurent Pitteloud, Pierre Michel



## N°15 TWIST

LES ATELIERS D'ARCHITECTES SION SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

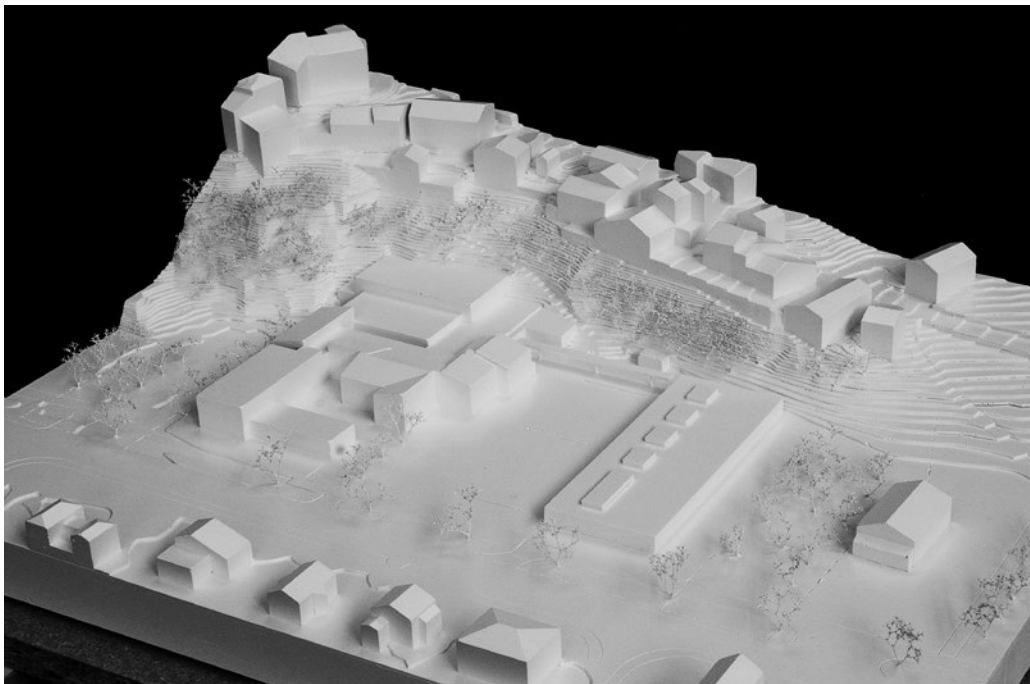
Frédéric Quennoz, Olivier Ecoffier (expert en sécurité  
incendie)

B. OTT ET C. ULDRY SÀRL, THÔNEX

**Collaborateur :**

Bernard Ott





## N°16 JULES

JEREMIE JOBIN ARCHITECTE + PAVEL RAK  
ARCHITECTE, LAUSANNE

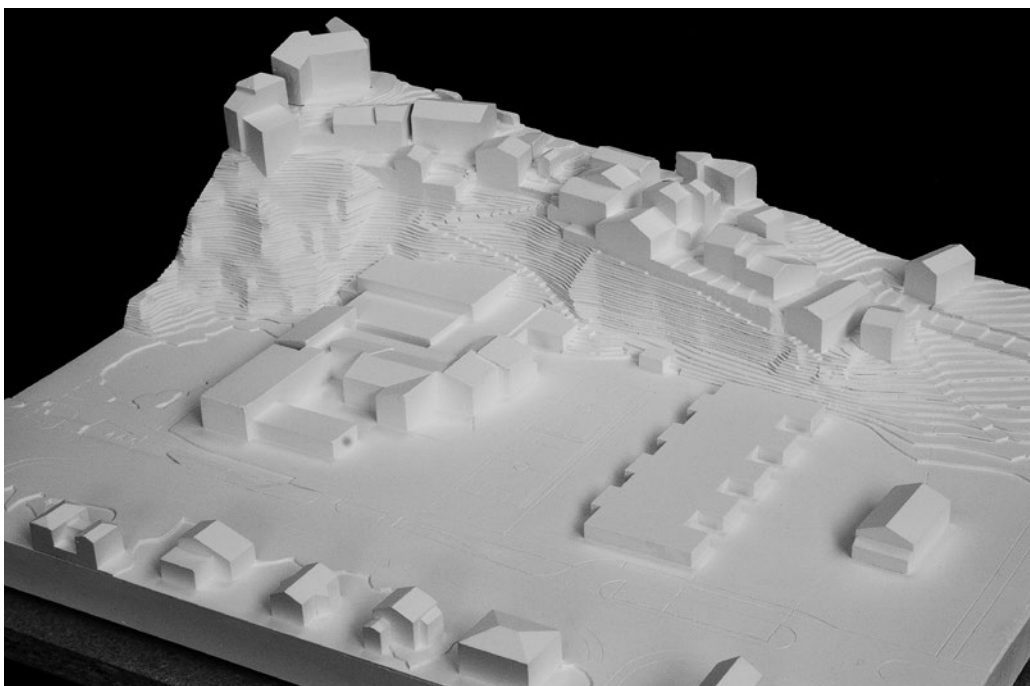
**Collaborateurs :**

Jérémie Jobin, Pavel Rak

INGPHI SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Philippe Menétrey, Samuel Rochat



## N°17 PATO

ATELIER ZERO2 SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Stefano Rottura, Francisco Javier Cano Castellano, Alberto  
Merchán, Ana Fernández Berraquero, Francesca Di Lascio



## N°19 PENNY LANE

OFFICE OBLIQUE SÀRL, ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Konrad Scheffer, Sarah Haubner

WH-P INGÉNIEURE AG, BÂLE

**Collaborateurs :**

Giuseppe Morlino, Matthieu Billioud, Lars Keim



## N°20 ENTRE-DEUX

EDEM SESSI ARCHITECTURE, FRIBOURG

**Collaborateur :**

Edem Sessi

GABRIEL MBEKOU, FRIBOURG

**Collaborateur :**

Gabriel Mbekou



## N°22 PATU

PONT12 ARCHITECTES, CHAVANNES-RENENS

**Collaborateurs :**

Christiane von Roten, Antoine Hahne, Rosa Climent,  
Arnaud Bovet, Oria Abbas, Timur Ozcan

CAMBIUM INGENIERIE, YVERDON-LES-BAINS

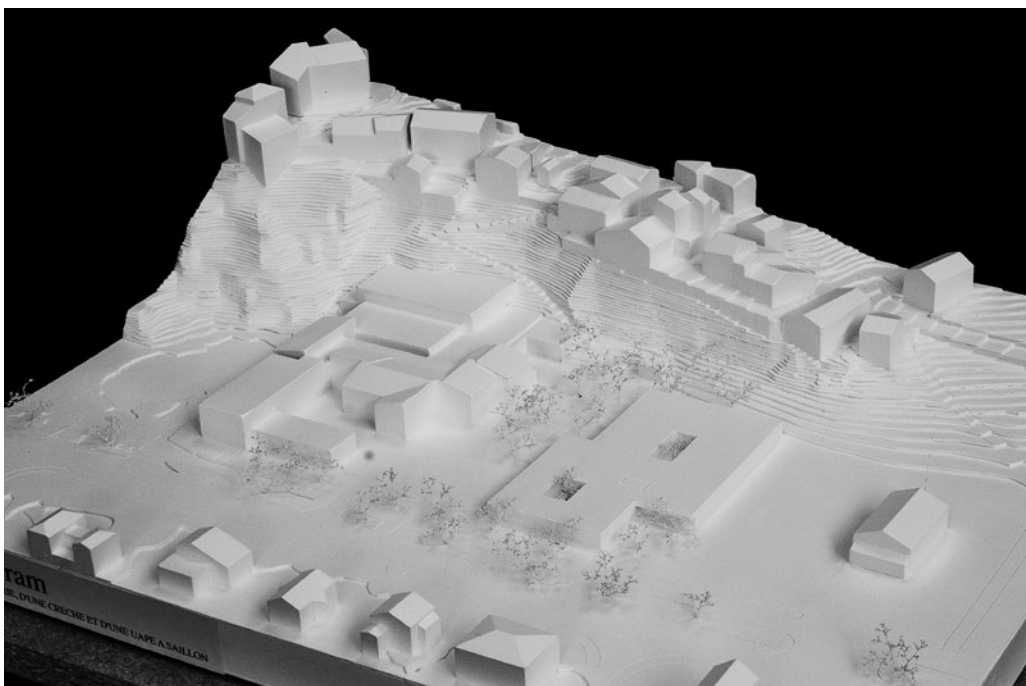
**Collaborateur :** Nils Baertschi

MP INGÉNIEURS CONSEILS, CRISSIER

**Collaborateur :** Claude Penseyres

PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE,  
NEUCHÂTEL

**Collaborateur :** Pascal Heyraud



## N°23 AM STRAM GRAM

ARTEFACT ARCHITECTURE SÀRL, VÉTROZ

**Collaborateurs :**

Engin Demirci, Erhan Firat, Blerim Morina

INGÉNIERIE DENERIAZ ET PRALONG SION SA, SION

**Collaborateurs :**

Xavier Mittaz, Pierre-François Décoppet,  
Christophe Gertsch, Gregory Morand, Ricardo Branco,  
Frédéric Savioz, David Sassano, Raphaël Roduit,  
Martine Sauer



## N°24 À CHACUN SA COUR

STAUB ARCHITECTES SÀRL & SARAH FOLLONIER,  
FULLY

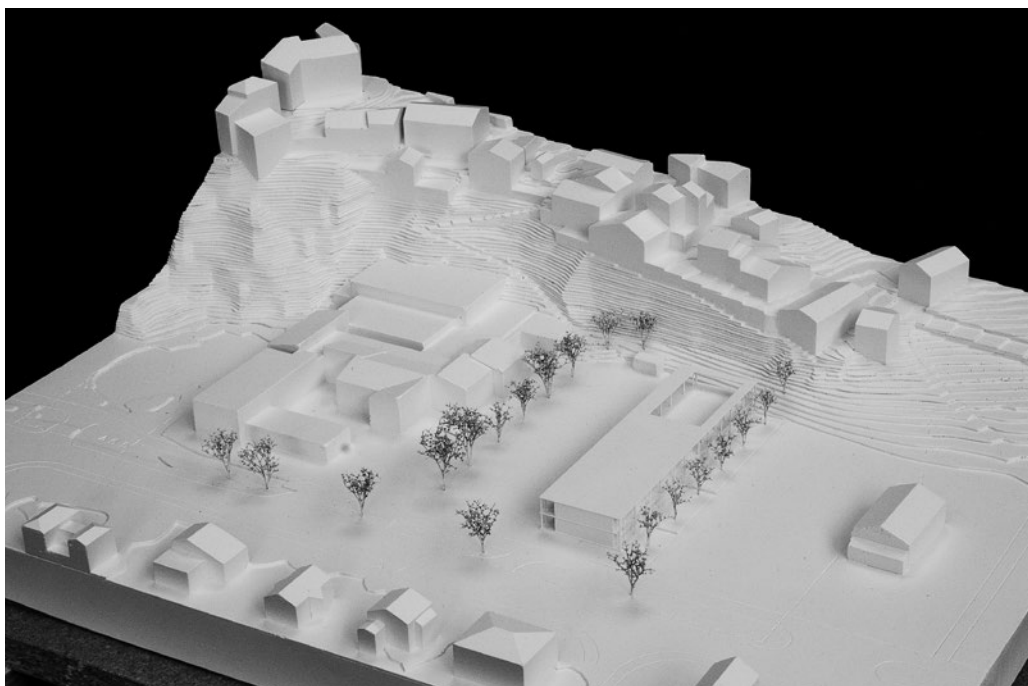
**Collaborateurs :**

Sarah Follonier, Joachim Staub

GUILLAUME FAVRE ING. ET ARCH. SA, SION

**Collaborateur :**

Michel Casalucci



## N°25 PAVILLON ET VERGER

ZENKLUSEN PFEIFFER ARCHITEKTEN AG ETH SIA,  
BRIG

**Collaborateurs :**

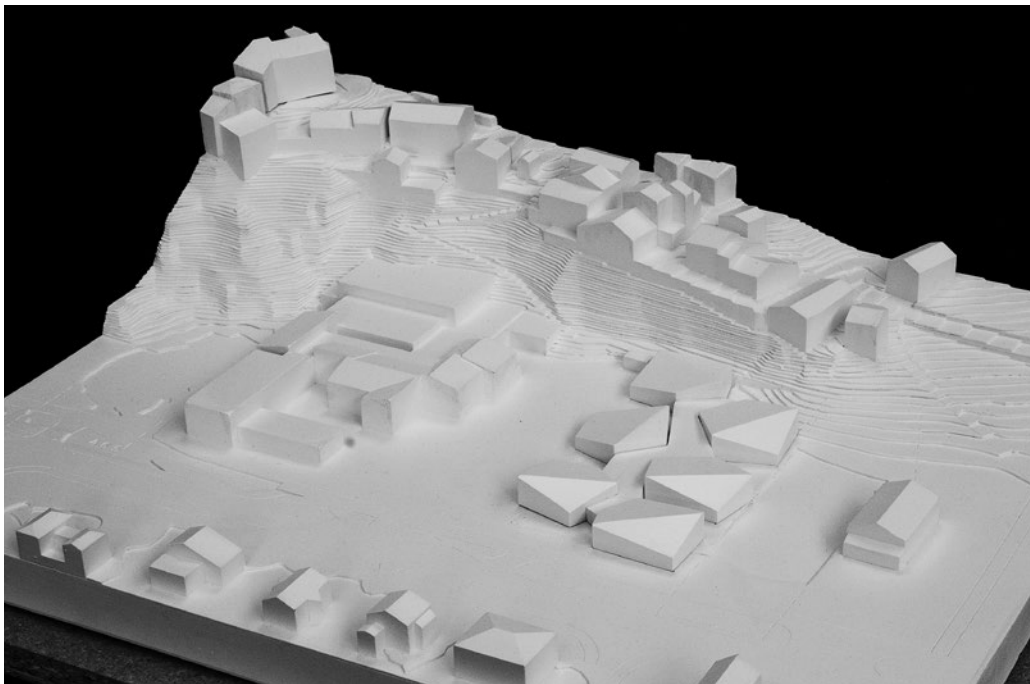
Dominic Ender, Raphaël Crettenand, Diana Zenklusen,  
Stephan Pfeiffer

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE SA, BERNE

**Collaborateurs :**

Heinrich Schnetzer, Tivadar Puskas





## N°26 LES ÉBOULIS

BE:ARCHITECTURE SÀRL, LUSSY

**Collaborateurs :**

Benjamin Rey, Cynthia Coucet

Fitim Fuga, Dolorès Joye, Stéphanie Rey

MGI INGÉNIEURS SA, ROMONT

**Collaborateurs :**

Fabrice Conus, Antoine Butty, Pajtim Hyseni, Marc Angéloz



## N°27 INTERLUDE

MATHIEU DELACRETAZ ARCHITECTE, LAUSANNE

**Collaborateur :**

Mathieu Delacrétaz

DRGR INGÉNIEURS CONSEILS SÀRL, ORBE

**Collaborateurs :**

Guido Roelfstra, Nathalie Roelfstra



## N°28 «PRE\_Ô»

CARDOSO ARCHITECTURE, MARTIGNY

**Collaborateur :**

Pedro Cardoso

THETAZ INGÉNIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture, Olivier Perrottet,  
Sophie Melo



## N°29 GUSTAVE

TOTEM ARCHITECTURE SÀRL, GENÈVE

**Collaborateurs :**

Altarelli Gillia, Elsa Beniada, Augustin Clément

SESAM SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateur :**

Amine Benaboud

ERANTHIS PAYSAGE ET URBANISME, LYON

**Collaborateur :**

Frédéric Dellinger



## N°30 JUS DE RAISIN

DUYGU OKAY ARIKOK ARCHITECTE +  
FABIAN SPINELLI ARCHITECTE, GENÈVE ET  
CAROUGE

**Collaborateurs :**

Duygu Okay Arikok, Fabian Spinelli, Nadia Spinelli

PACHO RODRIGUEZ DIAZ SÀRL, CAROUGE

**Collaborateurs :**

Michel Lugon, Jean-Philippe Blanc



## N°31 LES CINQ DOIGTS DE LA MAIN

BARD YERSIN ARCHITECTES, MÉZIÈRES

**Collaborateurs :**

David Bard, Thibault Yersin

DANIEL BARD, MÉZIÈRES

**Collaborateur :**

Daniel Bard



## N°32 BELCHIOR

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

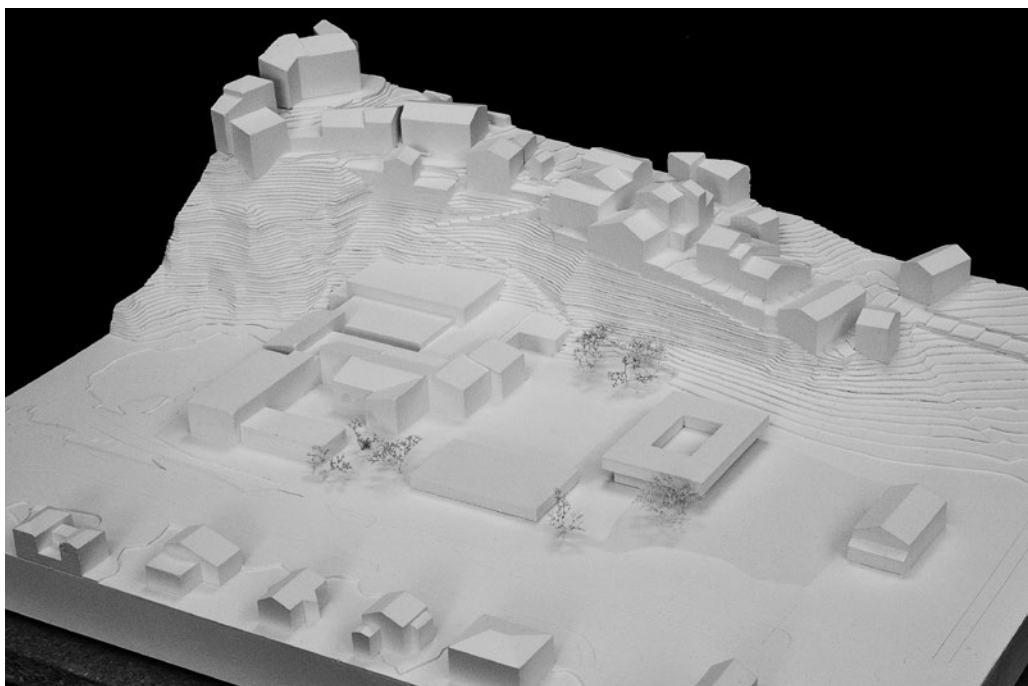
**Collaborateurs :**

Tiago Feliciano, Bob Morard

EDITECH SA, AYENT

**Collaborateurs :**

Hamza Sehaqui, Lydia Chavaudra, Camillo Ravaioli, Olivier Dessimoz, Elia Stamm



## N°33 KODOMO NO KUNI

BERCLAZ TORRENT ARCHITECTES FAS SIA, SION

**Collaborateurs :**

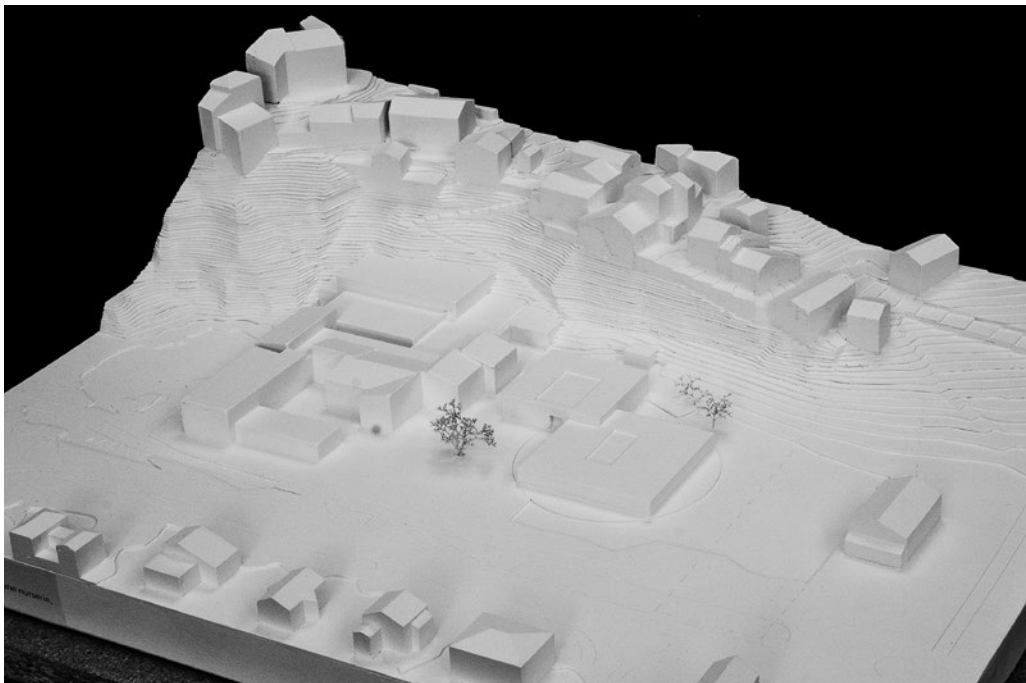
Jean-Luc Torrent, Héloïse Sierro, Manu Crettaz, Jérémy Stöcklin, Gabrielle Rossier

JEREMY NUTTIN INGÉNIERIE + GEOTECHNIQUE  
SÀRL, VEYSONNAZ

**Collaborateur :**

Jérémy Nuttin





## N°34 TÊTE À MODELER

MM&JC ARCHITECTES SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Michael McCullough, Joseph Cordonnier, Carmen Marin  
Nogales, José Berbiela Bustamante

BISA BUREAU D'INGÉNIEURS SA, SIERRE

**Collaborateurs :**

Patrick Robyr, Vanessa Pfander, Tiago Pereira, Fabio  
Ribeiro, Hugo Petruzzelli, Macarena Sanchez-Crettaz,  
David Alves



## N°35 PETIT TONNERRE

ATELIER MOR& ARCHITECTES SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Jean-Pascal Moret, Fabrice Vaglio, Alexandra Maury,  
Muriel Coquoz, Loïc Nellen

HOLINGER SA, SION

**Collaborateurs :**

André Tercinod, Joao Bastos, Benoît Bosshart, Alessandro  
Corizza, Gabriel Dessimoz, Claude Raymond Dubuis,  
Lucien Etter, Catia Fernandes, Christelle Genetti, Jean-  
Michel Germanier



## N°36 MATILDA

ATELIER CHARVOZ & ATELIER MOJO, SION

**Collaborateurs :**

Sébastien Bourgeois, Djavan Cardona, Bastien Charvoz

LBI LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA, LE CHÂBLE

**Collaborateur :**

Pierre Bruchez



## N°38 TROIS CHOUCAS

LE ROY ARCHITECTES SÀRL, NYON

**Collaborateurs :**

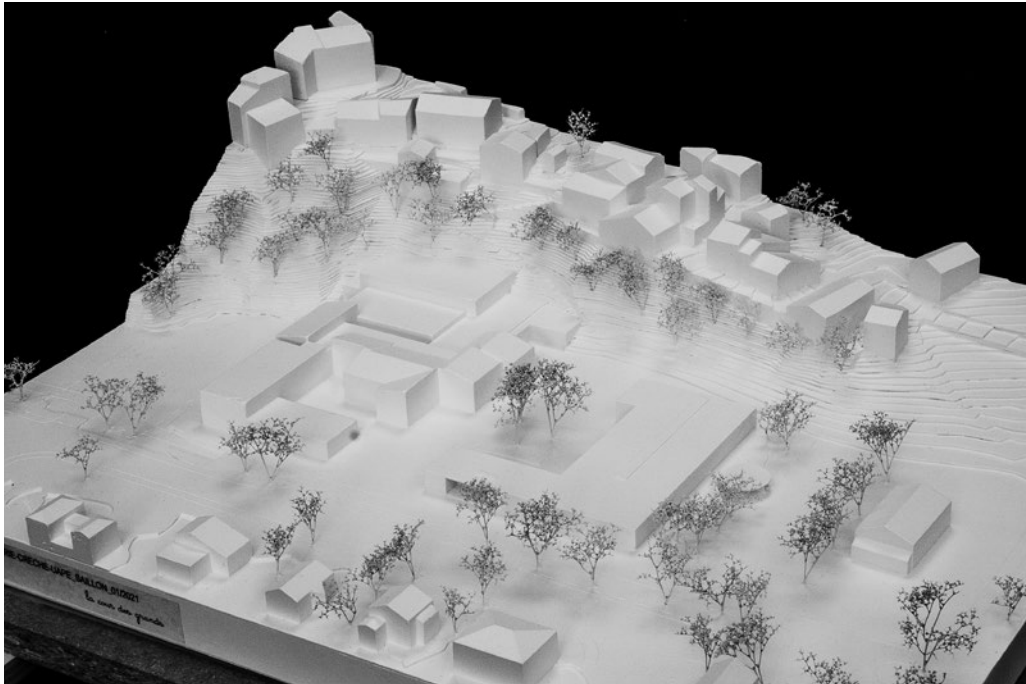
Valentin Rey, Dorine Verolet, Philippe Le Roy

TSIC SA, CRASSIER

**Collaborateurs :**

Christian Nourisse, Cristiano dos Santos,

François de la Barre



## N°40 LA COUR DES GRANDS

BONNARD + WOEFFRAY, MONTHEY

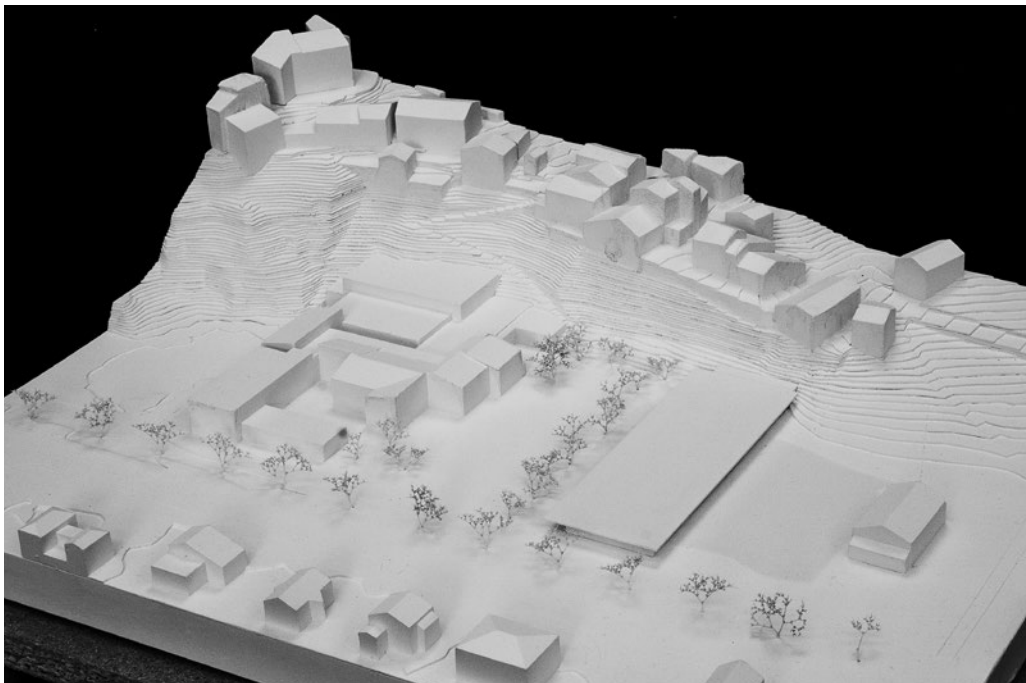
**Collaborateurs :**

Vincent Barindelli, Arcangelo Barman, Maribel Buccelloni

SOLLERTIA, MONTHEY SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Lionel Brochellaz, Jorge Gonçalves, Valentin Fürst,  
Milisav Vukovic



## N°41 PETIT LOUIS

R2A ARCHITECTES SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Gregor Watson,  
Céline Seingre

BUREAU D'INGÉNIEURS CRETZAZ ET PARTENAIRES  
SA, SIERRE

**Collaborateurs :**

Raphaël Bonvin, Simon Crettaz





## N°42 LE SENTIER DES KIWIS

DVARCHITECTES & ASSOCIÉS SA, SION

**Collaborateurs :**

Anne-Line Darbellay-Duss, Glenn Cotter, Mathieu Sierro,  
Julien Praz, Clémence Fauchère, Stefan Hare, Alan Zen-  
Ruffinen, Anna Serra Montana

DESAXO SA, SION

**Collaborateurs :**

Joseph Dussex, Antoine Baechler



## N°43 UN, DEUX, TROIS, NOUS IRONS AU BOIS...

CHESEAUXREY ASSOCIÉS SA, SION

**Collaborateurs :**

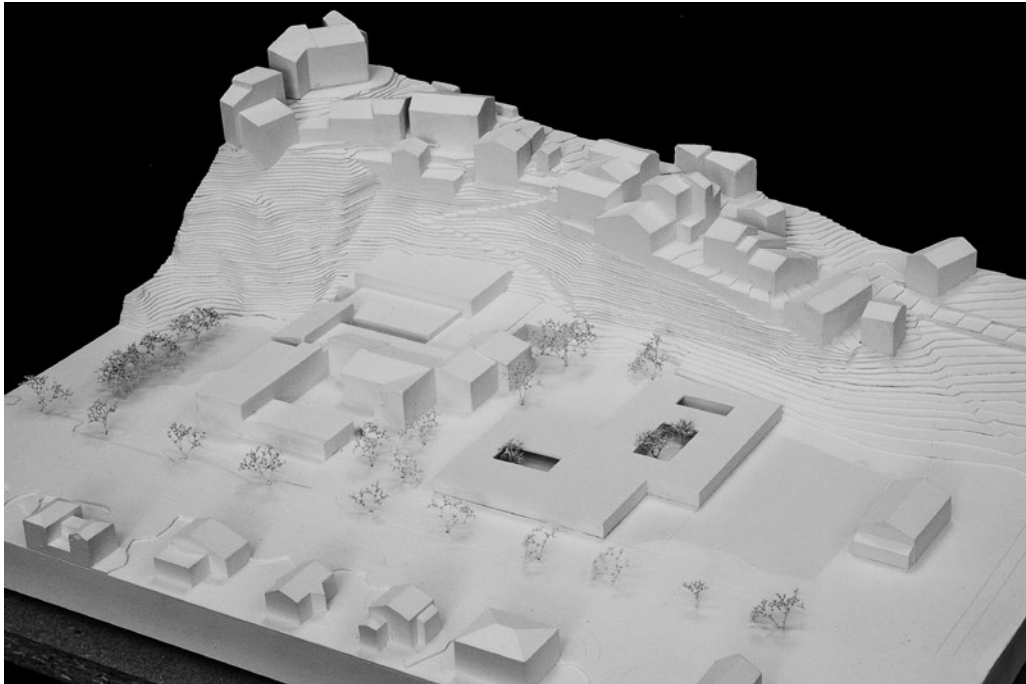
Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario  
Zimmermann, Emanuel Amaral, Nicolas Indermitte

CSD INGÉNIEURS SA, SION

**Collaborateurs :**

Vincent Rebstein, Nicolas Renggli





## N°44 TOY STORY

CROGNALETTI ARCHITECTURE, SION

**Collaborateurs :**

Lucas Balet, T rence Biselx, Thomas Crognalletti

NCO-ING SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Nicolas Corger, Tristan Mayencourt, Fr d rique Dubosson

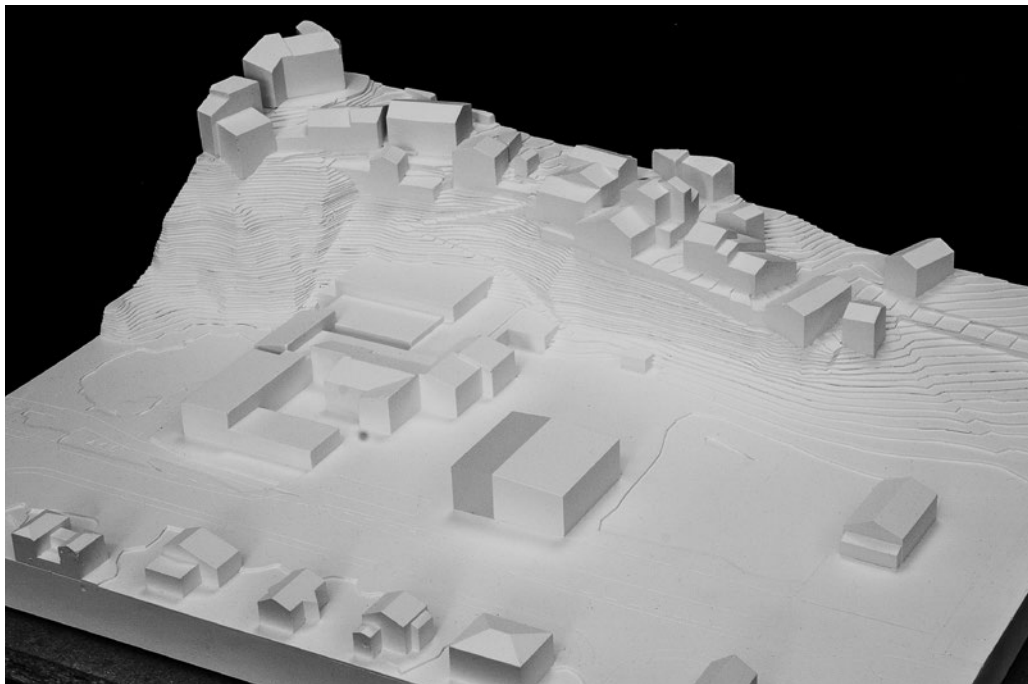


## N°45 L -HAUT

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Claude Fabrizio, Laurent Savioz, Lionel Ballmer,  
Marc Ev quoz, Barbora Pisanova, Carole Westhoff,  
Manon Jauzac, Christian Lamon, Etienne Gillioz,  
H l na Barras, Cindy Fabrizio, Delphine Preisig,  
Fanny Sierro, Charlotte Saint-Amour



## N°46 KAPLA

ATELIER IT SÀRL, MARTIGNY

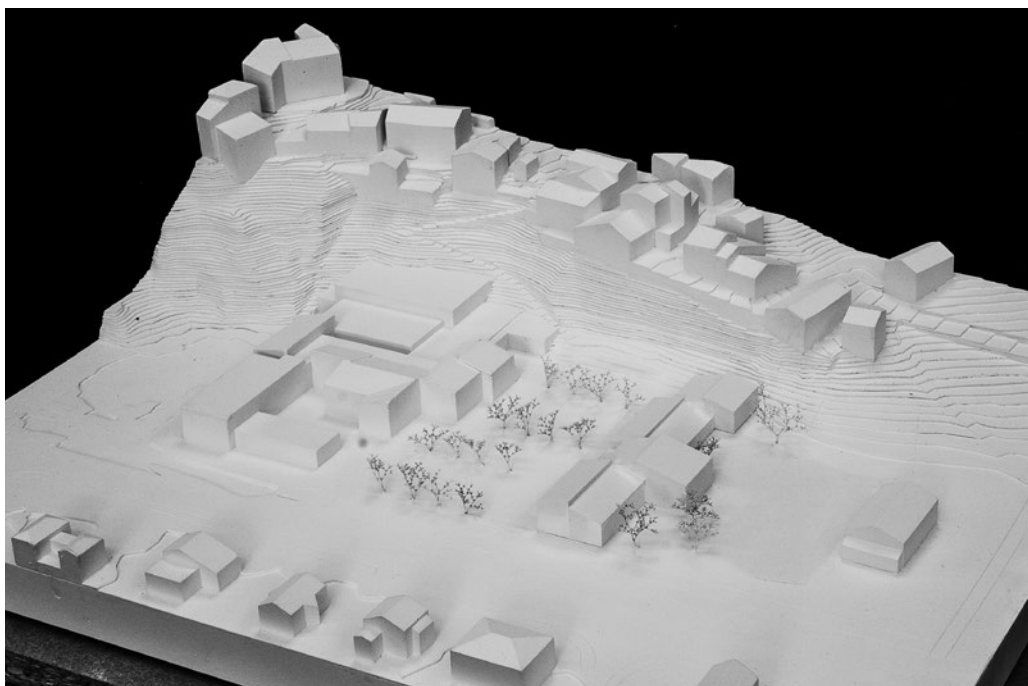
**Collaborateurs :**

Nicolas Coutaz, Lionel Décombaz, Pierre Epiney,  
Martin Latham

BISEG SÀRL, FULLY

**Collaborateurs :**

Pierre Boisset, Stéphane Pellissier



## N°47 VILLON

EVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Isabelle Evéquo, Nuno Ferreira, Daniela Andrade,  
Gilian Sabatier, Jonas Chauvet, Karen Muller,  
Alexandre Rouiller

CORDONIER & REY SA, SIERRE

**Collaborateurs :**

Yves Rey, Pierre-Cédric Cordonier, Gilles Rey,  
Nicolas Cordonier, Grégoire Mudry



## N°48 BANDES

ANDREA ARRIOLA, BARCELONE

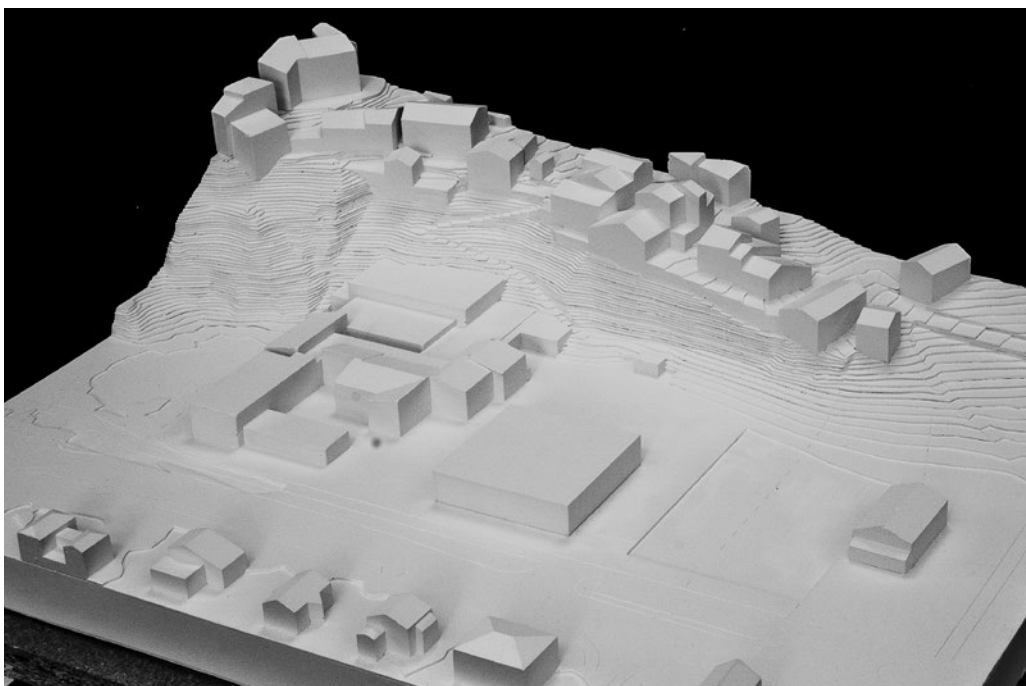
**Collaborateurs :**

Andrea Arriola, Adrian Mellado, Alonso Atienza,  
Miguel Angel Maure

COMPAS INGÉNIEURS SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Alexandru Morar, Carlos Maturana, Eduardo Veloso,  
Patrick Viglo, Marc Valtuena, Alexander Lara, Florina Vlad



## N°49 LA BOÎTE À FORMES

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

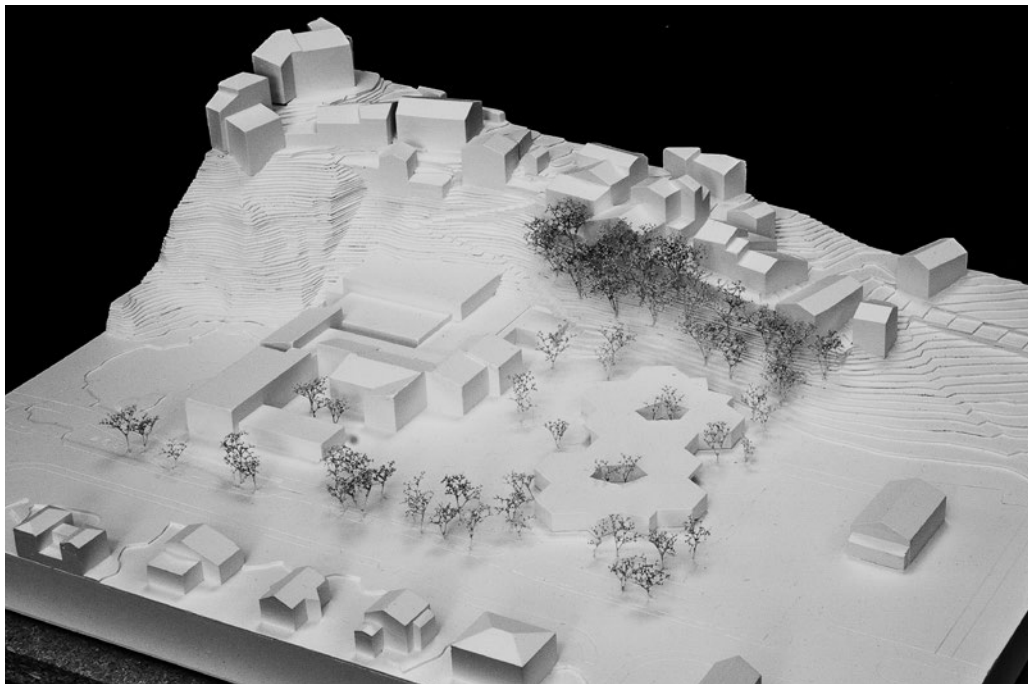
**Collaborateurs :**

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Susana Souto,  
Magnolia Jacquier

IDEALP SA, SION

**Collaborateurs :**

Ewan Parvex, Philippe Bianco



## N°51 MAYA L'ABEILLE

ESPOSITO+JAVET ARCHITECTES EPFL FAS SIA,  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Ardian Uka, Marina Biga, Tommaso Alberghi

BG INGÉNIEURS CONSEILS SA, LAUSANNE

**Collaborateur :**

Yohann Jacquier



## N°52 MARMAILLE

FIMA ARCHITECTURE SA, VERBIER

**Collaborateurs :**

Elodie Martins, Laszlo Nyitray, Charlène Morend,  
Guillaume Fellay, Damien Balleys, Olivier Filliez

TERRETTAZ-FELLAY SA, LE CHABLE

**Collaborateur :**

Thierry Terrettaz





## N°53 **WILLY**

JAVIER MÜLLER – ARCHITECTE ETS-SIA, GENÈVE

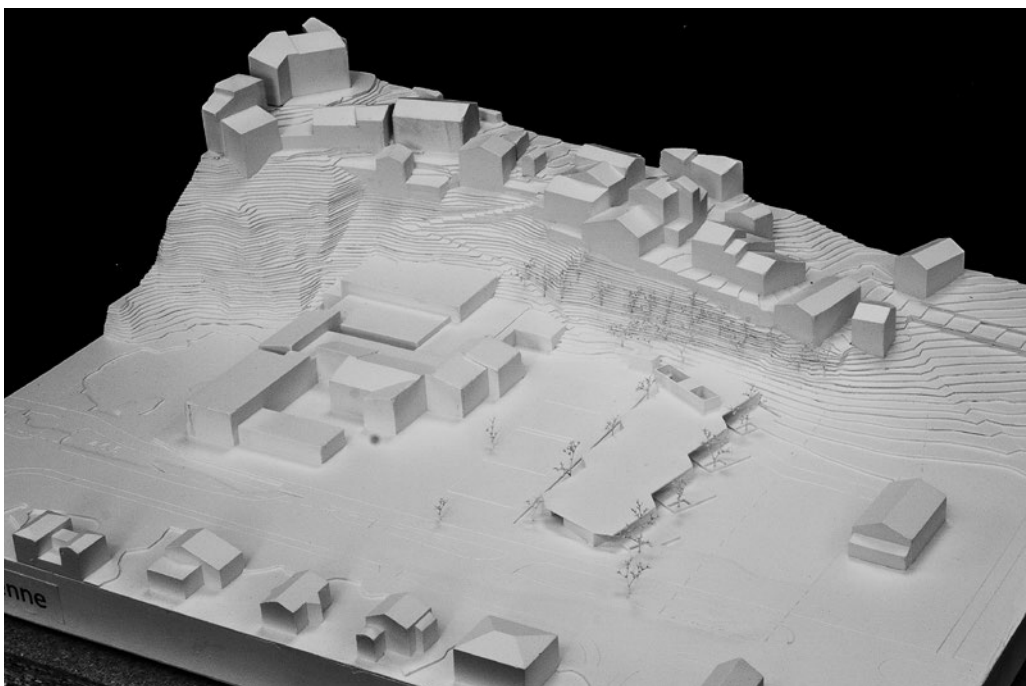
**Collaborateurs :**

Javier Müller, Pascaline Vuilloud

HÜNERWALDER & HÄBERLI SION SA, SION

**Collaborateurs :**

Pascal Gillioz, Philippe Herren, Dannick Gillioz, Quentin Mayor, Caroline Varone-Délèze, Blaise Vauthey, Gianluca Rappo, Alexandra Orlando, Kenza Rizvani, Yohan Varone



## N°54 **À LA FILE INDIENNE**

EIDO ARCHITECTES, YVERDON-LES-BAINS

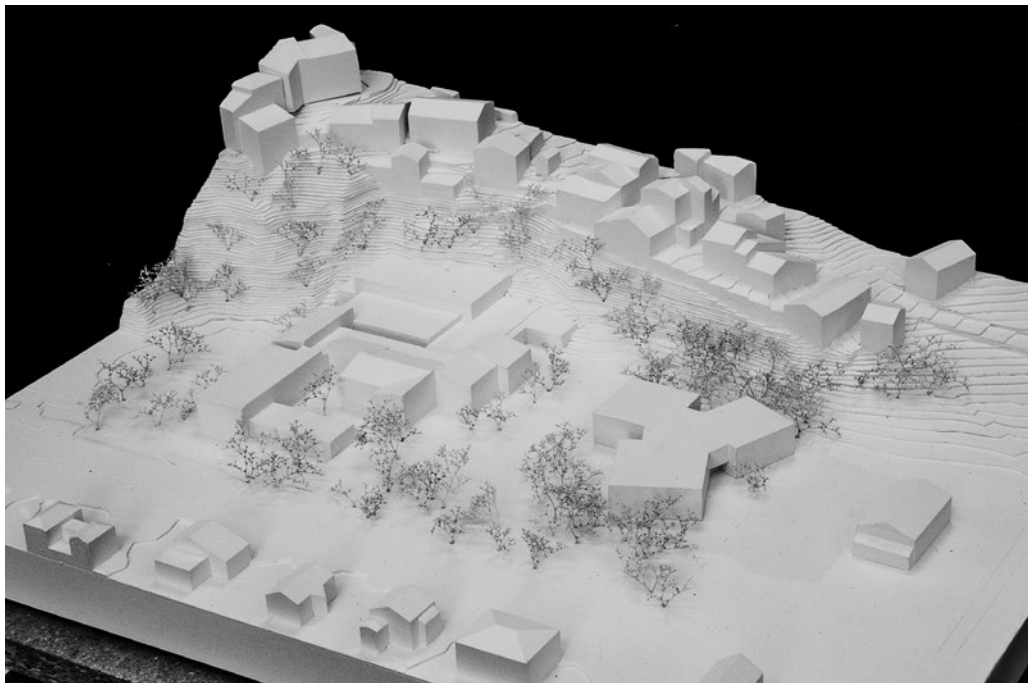
**Collaborateurs :**

David Eichenberger, Diogo Dos Santos, Noémie Tschabold, Vanessa Delessert, Gaël Nicolet, Mathieu Oppliger

TERRETTAZ-FELLAY SA, LE CHÂBLE

**Collaborateur :**

Thierry Terrettaz



N°55 **BACCATA**

SIMON DURAND ARCHITECTE SÀRL, RENENS

**Collaborateur :**

Simon Durand

BOSS ET ASSOCIÉS INGÉNIEURS CONSEILS SA,  
ÉCUBLENS

**Collaborateurs :**

Vincent Freimuller, Marco Martino



